CHARLATANISME MÉDICAL.

LES REMÈDES SECRETS DÉVOILÉS AU PUBLIC.

CHARLATANISME MÉDICAL.

LES

REMÈDES SECRETS DÉVOILÉS AU PUBLIC,

PAR

J. A. HICLET,

PHARMACIEN A ST.-DÉNIS, (NAMUR)

Membre correspondant de la Société de pharmacie d'Anvers; Vice-Président de la Société des pharmaciens des provinces de Namur et de Luxembourg, membre honoraire de l'Union pharmaceutique de Charleroi; membre correspondant du Cercle pharmaceutique du Hainaut; du Cercle pharmaceutique Limbourgeois; co-rédacteur de la *Pharmacie belge*, etc., etc.

Extrait du Journal de pharmacie, publié par la Société de pharmacie d'Anvers.

ANVERS,

IMPRIMERIE DE L. J. DE CORT, FOSSÉ-AUX-CRAPAUDS.

1849.



PRÉFACE.

Un savant médecin, peu consulté, disait à un empirique fort en vogue : Par quel prodige avez-vous amassé une fortune, vous qui savez à peine préparer vos drogues, du reste fort simples ; et comment moi, suis-je si pauvre avec toute ma science ? Regardez par la fenêtre, monsieur le docteur, voyez cette foule qui passe, et faites-moi l'honneur de me dire dans quelle proportion les sots et les ignorants s'y trouvent par rapport aux gens raisonnables et éclairés ? Comme neuf est à dix, répondit le médecin. — Vous flattez l'humanité, repliqua le charlatan, mais je veux aussi me montrer généreux. — Eh bien ! les neuf dixièmes pour moi, le reste pour vous. —

Pensées inédites. — L. B.

On a dit et écrit cent fois que la *presse* et la loi actuellement en vigueur étaient impuissantes pour réprimer le charlatanisme médical et pharmaceutique. — C'est aussi mon avis : parce que les journaux professionnels ne sont guère lus que par les praticiens des diverses branches de l'art ; parce que la loi du 12 mars 1818 est foncièrement vicieuse, et qu'elle est d'ailleurs mal exécutée.

En cette conjoncture, j'ai pensé à un troisième moyen qui serait,

me paraît-il, plus efficace : il s'agit de s'adresser directement au public ; de lui faire connaître les moyens mis en œuvre par les charlatans pour exploiter sa crédulité, et de lui divulguer les remèdes secrets, dans lesquels beaucoup de personnes ont une confiance illimitée. — C'est la mission que je me suis imposée. — Ce travail était peut-être au-dessus de mes forces; mais profondément touché des abus, des maux qui résultent d'un genre d'industrie immoral et dangereux pour la société, j'ai entrepris la tâche sans en calculer les difficultés. — Mon but était d'éclairer et d'instruire les consommateurs sur un coupable industrialisme dont ils sont les dupes et les victimes. — Si mon faible talent ne répond pas aux justes exigences du sujet, au moins ma bonne intention mérite quelque indulgence.

Réussirai-je à persuader mes lecteurs? Je l'ignore et j'en doute. — Certes, la vérité claire entraîne la conviction, et la conviction rend assez éloquent l'homme sincère, lorsque toutefois le sujet est à la portée de ses lecteurs. — Mais ici, le cas n'est pas précisément le même. Je dois traiter des questions médicales et pharmaceutiques avec des personnes qui — pour la plupart — n'ont aucune idée de l'art de guérir.

Les publicistes qui se sont occupés de cette matière, ne l'ont fait que pour le monde médical. — Ceux-là avaient un travail beau et facile : ils étaient sûrs d'être compris, et par suite de convaincre.

Je me suis imposé un autre labeur : je désire détruire le prestige qui environne et qui fait seul le mérite du charlatan — ce protée aux mille formes — en implantant dans l'esprit du public, étranger à l'art médical, des idées autres que celles généralement admises sur les *spécialités*.

Je pense que j'aurais plus de chances de succès si je faisais l'inverse, parce qu'en médecine (comme dans beaucoup d'autres choses) le monde, plus avide du merveilleux que du naturel, ne se rend pas

facilement aux arguments de la logique et de la saine raison. — Il reste sourd ou il reçoit avec défiance les avertissements qui l'intéressent au plus haut point, il méprise les conseils sages, désintéressés et judicieux, lorsque le tout n'est pas revêtu d'un clinquant qui l'éblouit. — S'il en était autrement, pourrais-je avoir le moindre doute sur la faveur due à une production qui — nonobstant ses nombreuses imperfections — intéresse la vie de tous les hommes!!!...

Mais je m'adresse à des personnes qui n'ont pas plus de raisons pour penser comme moi, que pour penser dans un sens tout-à-fait opposé. Mes bonnes intentions peuvent être méconnues ; on ira peut-être jusqu'à m'accuser — en ma qualité de pharmacien — d'être personnellement, matériellement en cause. — Qu'on se détrompe. J'écris avec entière abnégation de mes propres intérêts. Mon seul but a été de prémunir le public contre une dangereuse spéculation occulte, contre une exploitation apocryphe, en lui dévoilant les rouages mis en jeu pour lui escroquer de l'argent le plus adroitement possible. — Enfin, mon but a été de faire connaître aux personnes, qui se jettent de gaieté de cœur dans les bras du charlatanisme, les inconvénients, les dangers qui peuvent résulter d'une confiance aveugle. — Je sais que j'aurai plus d'un obstacle à surmonter pour convaincre, car tout abus qu'on veut réformer est le patrimoine de ceux qui ont plus de crédit que les réformateurs ; tandis que pour persuader mes lecteurs, je n'ai d'autres lettres de récommandation, d'autres pièces de conviction à faire valoir que ma bonne foi et l'appui — que j'obtiendrai indubitablement — des hommes de l'art qui tiennent essentiellement à la dignité et à l'honneur professionnels. — Le nombre en est grand. — Ceux que j'attaque ne sont heureusement que des exceptions. — La famille médicale peut être envisagée comme un corps modèle de bienfaisance, d'abnégation et de noble dévouement, en un mot comme un corps

représentant toutes les vertus civiles. — Toutefois, nous l'avouons avec douleur, quelques-uns de ses membres faillissent à cette réputation généralement méritée. — La profession médicale et pharmaceutique présente aujourd'hui deux bannières bien distinctes aux yeux des praticiens. — Sur l'une on lit : Amour de la science, talent, modestie, honneur, bienfaisance, dévouement sans bornes, conscience admirablement pure, sentiments d'humanité non équivoques, conseils sages et prudents — et pour toute récompense — l'ingratitude des hommes qui foulent aux pieds tant de vertus méconnues, en traitant parfois ces honorables praticiens avec la plus basse indélicatesse.

Sur l'autre, au contraire, on voit écrit en grandes lettres brillamment enluminées : charlatanisme, empirisme, renommée prestigieuse, déshonneur, immoralité, escroquerie, abjection. — Mais pour récompense — l'argent, l'or, les richesses; et pour résultat définitif — *la considération publique.* — On le voit, un méridien les sépare, selon l'expression de Montesquieu! — L'une est la vérité, l'autre le mensonge. — On comprendra cependant que pour certains hommes les derniers avantages ci-dessus énumérés, peuvent être d'un grand prix à leurs yeux et que parfois ils peuvent contrebalancer le mérite des premiers. — Cependant hâtons-nous de le répéter : les praticiens qui se précipitent dans cet abîme, font encore de nos jours une exception. Toujours est-il vrai qu'on en rencontre par-ci par-là quelques uns qui n'ont pas honte de prostituer leurs diplômes pour exploiter la crédulité de leurs semblables, au grand scandale de la majeure partie de la corporation. — Or, puisque la *conviction intime,* les cris de l'honneur et la sagesse des lois sont insuffisants pour retenir les hommes dans les justes limites du devoir, nous devons élever la voix contre ces *honnêtes médicastres;* nous devons nous dévouer pour leur arracher le plus de victimes possibles, qui sont

les malheureux consommateurs. — C'est donc aux consommateurs qu'il faut s'adresser, car s'il n'y avait plus d'acheteurs, il n'y aurait bientôt plus de vendeurs.

Dans ces derniers temps, presque tous les pharmaciens se sont élevés avec force contre le charlatanisme; mais leurs voix, leurs efforts impuissants ont été se briser, d'un côté, contre l'audace et l'effronterie des charlatans qui bravent tout; — d'autre part, contre la coupable apathie du gouvernement qui paraît ne pas se soucier des intérêts de l'humanité.

De nouveau je reviens à la charge, en m'adressant cette fois au public. — Je me suis imposé la pénible mission de soulever la souquenille qui recouvre tant de turpitudes ! — Je veux mettre à nu les sentiments de l'âme de ces grands guérisseurs ; — et le public, sans doute — éclairé et convaincu — reculera saisi de dégoût en voyant ce hideux spectacle. — C'est là le but que je désire atteindre. — Serai-je compris et apprécié ? mes efforts seront-ils couronnés de succès ? Dieu le veuille !!!....

Je viens de donner les raisons qui me font conjecturer que le travail que je livre au public ne produira pas le salutaire effet que je pourrais en attendre. — Mais s'il est utile, ne fut-ce même qu'à une seule personne, ma récompense sera déjà grande, et je me consolerai plus facilement s'il est méprisé par d'autres. — Au reste, ceux qui voudront combattre dans le monde l'exploitation des remèdes secrets, trouveront dans cet opuscule le moyen de le faire sans beaucoup d'étude. — Les médecins et les pharmaciens, appelés par leurs nobles professions à secourir l'humanité, à défendre la santé publique, ont un intérêt d'honneur et de conscience à compléter la belle tâche que l'auteur a entreprise.

INTRODUCTION.

DES REMÈDES EN GÉNÉRAL.

Pour pouvoir juger, il faut savoir apprécier.
Legere et non intelligere est nil agere.

On appelle remède ou médicament, un agent destiné à ramener un ou plusieurs organes malades à l'état de santé. — L'art de reconnaître les maladies et de prescrire les remèdes propres à les guérir constitue la médecine pratique. — L'art de connaître, de préparer et de conserver les remèdes, constitue la pharmacie pratique. — Le lieu où l'on prépare et où l'on conserve les remèdes s'appelle *officine* ou *pharmacie*.

Prononcer le mot de remède à l'oreille d'un malade, c'est lui procurer de l'espoir, c'est ranimer son courage, c'est impressionner son moral, et souvent faire renaître en lui l'amour de la vie. — Que de fois dans le cours de notre existence avons nous béni l'action bienfaisante des remèdes ! — Nous leur devons tous quelque conservation qui nous est chère, la nôtre peut-être ! un père, une mère, un frère, une sœur, une amie, un bienfaiteur, ont été arrachés à une mort certaine par des agents curatifs. — Chaque homme leur doit en quelque sorte de la reconnaissance, si je puis m'exprimer ainsi. — En entrant dans la vie notre existence déjà chancelle !!... Le lendemain de notre naissance, la pharmacie est appelée à notre secours. — Que de souffrances ! que de pleurs ! que de cris de douleur arrêtés ou étouffés par l'administration sage et opportune des remèdes !!!... Que de maladies héréditaires, la honte et le désespoir de tant de familles, guéries chaque jour par le même moyen !!.. Les remèdes sont donc avec raison en grande vénération parmi les hommes. Les plus sceptiques mêmes y ont recours quand la vie est menacée. — Mais telle est la vanité des hommes et l'inconstance des choses ici bas, que nous trouvons partout de la contradiction, de la confusion, du bien et du mal, là où il n'y a que des vérités évidentes ! — A l'appui de cette sentence nous transcrirons une des profondes pensées de Pascal, applicable au sujet qui nous occupe : « Lorsque, dit ce grand génie, » je considère d'où vient qu'on ajoute tant de foi à tant d'imposteurs » qui disent qu'ils ont des remèdes, jusqu'à remettre souvent sa vie » entre leurs mains, il m'a paru que la véritable cause est, qu'il y a » des vrais remèdes ; car il ne serait pas possible qu'il y en eut tant de » faux, et qu'on y donnât tant de croyance s'il n'y en avait des véri- » tables. — Si jamais il n'y en avait eu, et que tous les maux eussent » été incurables, il est impossible que tous les hommes se fussent ima- » ginés qu'ils pourraient en donner ; et encore plus que tant d'autres

» eussent donné croyance à ceux qui se fussent vantés d'en avoir. —
» De même que si un homme se vantait d'empêcher de mourir, per-
» sonne ne le croirait, parce qu'il n'y a aucun exemple de cela. Mais
» comme il y a une quantité de remèdes qui se sont trouvés véritables
» par la connaissance même des plus grands hommes, la croyance
» des hommes s'est pliée par là, parce que la chose ne peut être niée
» en général, parce qu'il y a des effets particuliers qui sont vérita-
» bles. *Le peuple qui ne peut pas discerner lesquels de ces effets*
» *particuliers sont les véritables, les croit tous.* »

Cette dernière phrase de Pascal explique la naissance et l'existence du charlatanisme médical. — Au temps où cet homme immortel écrivait ces lignes très-vraies, non seulement le peuple ne distinguait pas plus qu'aujourd'hui les différents effets des remèdes, mais les médecins eux-mêmes étaient loin de les bien distinguer, et connaissaient à peine les propriétés des médicaments qu'ils employaient. — BICHAT.

Les travaux scientifiques, et l'expérience de deux siècles ayant jeté un jour nouveau sur l'art médical, ceux qui, munis de titres suffisants, prescrivent aujourd'hui ces médicaments ne se trompent guère sur leur valeur intrinsèque et relative.

Quoiqu'il en soit, voici comment nous modifierons la pensée de Pascal :

1° Il y a des médicaments nécessaires.

2° Il y en a des utiles.

3° Il y en a des inutiles.

4° Il y en a des nuisibles.

a. Tout remède doué d'une action spéciale est nécessaire.

b. Le remède qui ne diffère pas d'un autre dans sa manière d'agir, peut être considéré comme utile par rapport à ses propriétés physiques.

c. Le remède qui n'a aucune propriété particulière, est inutile.

d. Le remède qui est mal préparé, ou qui est altéré est essentiellement nuisible; d'ailleurs *tous les remèdes peuvent devenir nuisibles lorsqu'ils ne sont pas administrés avec assez d'habilité, de prudence ou d'opportunité.*

Les officines publiques doivent contenir tous les médicaments nécessaires et utiles. — Hors de là il n'y a point de remèdes. — Les abus engendrent les inutiles et les nuisibles. Ces abus sont les fruits de l'ignorance, mais plus souvent de la mauvaise foi et de la cupidité.

Cette corruption ne doit pas être envisagée comme de la faiblesse ou de l'entraînement, mais elle se montre et se reconnaît sous les traits hideux d'un système odieux ou d'un calcul coupable. — Ce sont ces vices qui ont multiplié les remèdes à l'infini, et qui ont fait de l'art pharmaceutique un dédale qui surprend même l'observateur inattentif; nous dirons de plus que ce sont eux qui ont contribué le plus à ravaler, dans la société, la considération des pharmaciens. — Les abus qui se sont introduits dans le domaine pharmaceutique, nous ont souvent valu des critiques injustes quoique spirituelles. Le ridicule s'en est emparé, et le théâtre a plus d'une fois retenti des acclamations moqueuses à l'adresse des médecins et des pharmaciens. — Le moyen est usé. — Le bon sens se révolte contre les récriminations gratuites des réformateurs qui trouvent du mal partout, qui ne voient dans le corps médical que des *Bartholos*, des *Purgons*, des *Diafoirus* et des *Fleurants*. — L'intention de Molière et de ses émules était louable sans doute — quant au fond — puisqu'ils signalaient des abus afin qu'on pût les faire disparaître. — Mais pour rester dans les limites du juste et du vrai, ils n'auraient dû s'attacher qu'à des exceptions; et en ridiculisant la généralité des praticiens, tout ce qu'ils ont pu obtenir, fut de ravaler aux yeux du public la dignité professionnelle.

Quand on veut extirper un mal, on doit premièrement en rechercher la cause, et l'attaquer ensuite par la racine. En logique comme en science, toute hypothèse qui ne sert qu'à rendre raison des choses, et qui n'est pas d'ailleurs fondée sur des principes, doit être rejetée; de même, toute attaque, toute récrimination *superficielle*, ne produisent jamais des effets salutaires. Trop heureux quand elles ne produisent ou n'augmentent pas le mal!... Si quelques hommes oubliant ce que la conscience leur prescrit de faire, s'écartent du chemin du devoir et de l'honneur, il serait plus qu'absurde de déclarer pour çela que la société est corrompue. — Aujourd'hui, par exemple, nous voyons encore exister mille abus qui souillent l'art médical, mais il nous serait facile de prouver que les actes dont nous parlons, n'appartiennent qu'à quelques misérables histrions, qu'à quelques saltimbanques indignes d'un nom honorable. C'est justement parce que les abus deviennent de plus en plus rares qu'on doit s'attacher davantage à les détruire pour les anéantir entièrement.

Les écrivains qui ont jeté un injuste dédain sur l'art de la pharmacie, n'en connaissaient certainement pas toute l'importance. — En effet n'est-ce pas à faire hausser les épaules de pitié que de voir quelques doctrinaires écrire qu'il serait utile pour l'humanité qu'on renonçat à l'usage des remèdes! et avancer mille doctes élucubrations de ce genre. — Ces pensées biscornues ne peuvent être inspirées que par des observations superficielles que les faits condamnent tous les jours. — C'est prendre l'erreur pour la vérité; l'exception pour la règle.

Non, tu n'es pas un mal, goutte cruelle,
Disait un sage; et ce sage était fou. —

Les remèdes sont tellement bien connus aujourd'hui que, si tous les hommes appartenant à l'art de guérir étaient de bonne foi, les

remèdes inutiles et ceux essentiellement nuisibles seraient à jamais bannis de la pharmacie, et il ne sortiraient des officines que des préparations recommandables.

Les travaux incessants de beaucoup d'hommes qui s'occupent sincèrement de l'art de guérir tendent à ce noble but. — Nous espérons qu'ils parviendront — sinon à réaliser leur projet — au moins ils obtiendront indubitablement une immense amélioration, d'autant plus certaine, qu'une bonne législation ne peut tarder de venir au secours de cet art périclitant, ce qui couronnera en partie leurs généreux efforts.

Avant d'entrer en matière, disons encore un mot sur le choix, la préparation, la conservation et l'*invention* des médicaments destinés à approvisionner immédiatement une pharmacie, pour être ensuite administrés aux malades.

A ceux qui trouveront les détails qui vont suivre une superfétation, une superfluité, je répondrai que je n'écris pas ici pour des lecteurs initiés aux connaissances médicales et pharmaceutiques; mais pour un public qui y est étranger. — Je désire avant toute chose me faire comprendre de mes lecteurs, afin que chacun puisse apprécier mon raisonnement, et par suite qu'il puisse en retirer d'utiles leçons, s'il le juge à propos.

Je n'ai pas la prétention d'innover en rien; toutes les bonnes maximes sont dans le monde ; on ne manque qu'à les appliquer, souvent faute d'ignorance.

Les remèdes qui sont en tout temps dans les officines, s'appellent *officinaux*. — C'est de là que nous partons. — On peut également les nommer *fondamentaux*, pour les distinguer de ceux que nous appelons *magistraux* ou *extemporanés*, c'est à dire qui se préparent au moment du besoin. — Plusieurs préparations officinales peuvent être administrées aux malades sans subir aucune modification. —

Les médicaments officinaux ou fondamentaux renferment tout ce que les travaux des hommes offrent de ressources pharmaceutiques à la médecine ; et le médecin qui veut composer un remède rationnel quel qu'il soit pour son malade, trouve les composants chez le pharmacien et se les procure à volonté des mains de celui-ci. Si le médecin n'est pas apte à *bien* prescrire, sa vocation est manquée, il devient un fléau pour la société, et aucune composition pharmaceutique ne peut suppléer à son incapacité. — Cela posé, on peut se demander : N'y a-t-il pas certains mélanges, certaines combinaisons de ces médicaments officinaux plus efficaces les uns que les autres, pour combattre une maladie donnée ? — Pour répondre à cette question, une petite explication est nécessaire.

S'il s'agit de remèdes connus depuis longtemps, le médecin — théoriquement parlant — est jugé capable de les manier. — S'il n'y parvient pas, s'il traite mal ses malades, nous venons de le dire, on ne doit s'en prendre qu'à lui-même, on ne doit accuser que son ignorance. Le médecin qui connaît bien la matière médicale, connaît tous les médicaments, leur incompatibilité, leurs propriétés, etc.. Il peut donc de leur mélange et de leur usage en retirer tous les fruits possibles. — S'il ordonne mal, s'il perd un malade par défaut de science, c'est une faute personnelle ; le pharmacien n'a rien à y voir, pourvu toutefois qu'il ait fourni loyalement.

Aujourd'hui des cas pareils sont excessivement rares : les médicaments sont trop bien connus, et les médecins trop bien instruits. — Si au contraire il s'agit d'un remède nouveau, celui qui l'a découvert doit en appeler au jugement des hommes préposés naturellement à son examen et à son emploi avant qu'il n'obtienne le droit de *bourgeoisie*.

Cette réflexion coupe court à toute discussion ; elle me paraît suffisante pour satisfaire un esprit juste. — Ainsi d'après cet examen

sommaire, on peut comprendre ce que c'est qu'une pharmacie, comment elle s'enrichit de nouveaux remèdes par suite des *découvertes scientifiques*, et comment — esclaves des médecins — les médicaments sont employés par eux au traîtement des maladies.

On rencontre une foule de personnes qui ne possédant aucune notion, aucun renseignement exact sur la profession pharmaceutique se représentent cet art comme mystérieux, et s'imaginent qu'il est seulement 'quelques mortels heureux qui, privilégiés du ciel, plus aptes que tous les autres, ou qui guidés par un hasard providentiel, arrivent par des choix presque divins de médicaments, à composer des *spécifiques* — remèdes qui ne manquent jamais de procurer la guérison de toutes les maladies; ou pour m'exprimer plus clairement, le vulgaire croit voir dans une officine un tas informe de remèdes dont quelques hommes savent tirer parti à l'exclusion de tous les autres. — Cette opinion quoique très-accréditée est cependant une erreur; car en pharmacie, personne ne possède la science infuse, elle repose sur des données exactes. — Il n'y a donc rien de mystérieux. — Les spécifiques prônés par les pharmaciens-charlatans sont des remèdes comme les autres, seulement ils sont décorés d'un beau nom pompeux et ronflant qui fait leur seul mérite. — Il faut à tous les pharmaciens l'étude, le travail, le concours du monde médical et un grand nombre d'années d'expérience pour qu'ils sachent apprécier convenablement les découvertes qui se font dans ce vaste domaine. — Les produits nouveaux qui n'ont l'assentiment que de quelques hommes sont et doivent toujours être regardés avec raison comme suspects jusqu'à plus ample connaissance. Cette défiance s'explique d'autant mieux que les prôneurs sont souvent intéressés à la vogue des remèdes qu'ils préconisent : parce que ces hommes n'ont pour but que le gain, quels que soient d'ailleurs les résultats de la médication qu'ils emploient.

C'est cette *exploitation* que je me propose de faire connaître ici en divulgant les menées de ces Fontanaroses, de ces modernes saints Gregoires-Thaumaturges dont les mots : humanité, conscience, devoir, se traduisent pour eux, par argent, or, fortune!!!...

CHARLATANISME MÉDICAL.

—

LES REMÈDES SECRETS DÉVOILÉS AU PUBLIC.

I.

DU CHARLATANISME MÉDICAL.

—

LES SPÉCIALITÉS. — LES MÉTHODES SECRÈTES. — LES RÉCLAMES.

> Qui donc les cite au tribunal de l'opinion publique, ces hommes, si ce ne sont leurs propres œuvres.
>
> *Chateaubriand.*
>
> Les hommes qui se livrent à la médecine, ne sont plus comme autrefois les premiers de leur pays. — Elle est livrée aujourd'hui à une espèce d'agiotage, à l'intrigance et au charlatanisme.
>
> DEFRANCE. — *De l'égoïsme au XIXe siècle.*

Mon intention première était de ne traiter dans ce petit ouvrage, que des remèdes secrets exclusivement ; mais j'ai pensé après, que le charlatanisme de certains médecins n'est peut-être pas moins dangereux, et qu'il est incontestablement plus onéreux pour les malades que toute autre *exploitation* de ce genre. — D'après cette grande analogie, il m'a paru qu'il convenait aussi d'en faire ressortir ici tout le relief. — L'origine du charlatanisme est attribuée par un

médecin hollandais, M. Wittop-Koning, à ce que la médecine des temples en usage chez les païens et les juifs dégénéra bientôt en une *aveugle superstition*, et engendra ensuite la médecine populaire, basée sur le plus grossier empirisme ; deux sources du charlatanisme auxquelles vinrent se joindre, à mesure que la civilisation fit des progrès, l'esprit de *spéculation*, la *cupidité*, — *l'auri sacra fames*. — (Gazette méd. Belge, nº 42, 1848.) On voit donc que dans tous les temps, il s'est trouvé dans le monde des hommes qui, mettant à profit l'ignorance, la crédulité et les besoins de leurs semblables, n'ont pas craint de profaner les sciences et leurs talents, pour en retirer — quant même — le plus d'avantages matériels possibles. — Ce principe, ce dogme pour eux, quoique subversif de toute morale, n'est pas moins celui qu'ils professent avec le plus d'ardeur et de succès, et cela, comme disait Voltaire, dans le ridicule but d'amasser de la *boue endurcie*. — Grâce aux progrès de la civilisation, le mensonge est aujourd'hui si bien coloré par les apparences de la vérité, il en revêt tellement les caractères, que si l'on n'y prend garde, il serait assez difficile de les distinguer. — Pour un observateur habile, cette proposition se vérifie tous les jours. — Dans toutes les classes de la société il existe de ces habiles gens. Mais comme je m'écarterais de mon sujet si j'en faisais ici l'énumération, je me bornerai à signaler et à stygmatiser ceux qui se font médecins pour exercer ce honteux métier. Pour nous ces derniers ne sont que des *honnêtes fripons ;* mais — par circonstances atténuantes — nous les qualifierons avec nos confrères du nom générique de *charlatans*.

Dans cette intéressante catégorie nous placerons en première ligne, les *ouronologistes*, les *homéopathes*, les *magnétiseurs*, les *spécialistes*, etc.

Qu'est-ce qu'un charlatan ? C'est un homme qui pour faire apprécier un fait, un acte, un but quelconque, s'adresse à un monde pris

en dehors de celui auquel il appartient par ses études ou par son travail, et à qui il prône son propre mérite outre mesure. — Appartient-il à un maçon de juger une peinture ? — Le mot de charlatan inspire seul le mépris et la répulsion. Quand on suppose qu'une chose a quelque valeur, qu'elle peut servir au bien-être des masses; avant de l'utiliser, on doit la soumettre au jugement des hommes capables de discerner son véritable mérite. — En médecine surtout, c'est un devoir de conscience, et c'est une nécessité de le faire parce que l'intérêt de l'humanité l'exige. — Mais au médecin-charlatan que lui importe l'humanité! s'occupe-t-il de pareilles misères? Eh mon Dieu! non. — Il n'a garde d'imposer à ses pairs ses théories médicales, ses prétendues découvertes, sa méthode infaillible, son savantissime traîtement; au contraire, c'est justement en dépit de ceux-là qu'il agira.

Quand un médecin obscur tend à se faire une demi ou une grande renommée populaire pour gagner beaucoup d'argent, il commence par faire grand bruit de son nom en faisant d'abord insérer dans les journaux politiques force réclames, dans lesquelles il n'est question — gratuitement bien entendu — que de son talent transcendant. — Surtout il a soin de cacher son but sous un air de désintéressement, car il sait bien que s'il est déviné ou même soupçonné, il est perdu. — Ce moyen, du reste, n'est pas si maladroit : beaucoup d'autres sont usés, et presque toujours le succès couronne l'œuvre.

Tout en louant avec sincérité le véritable désintéressement, je suis bien convaincu que celui qu'on affiche et qu'on prône si haut, n'est qu'un calcul égoïste; car des pareilles prouesses ne prouvent aucun mérite supérieur pour leurs auteurs. — Pourquoi donc emploieraient-ils des moyens immoraux et que la conscience réprouve, s'ils ne prévoyaient des beaux chiffres pour résultat?....

Quand les réclames ont amené quelques clients dont on a palpé

les écus, on abandonne ce moyen pour en employer un autre. — On rédige des brochures, parfois illustrées du portrait de l'auteur, qu'on répand à foison dans le public. — Ce sont là des attrapoires dont on a mille raisons pour se défier. — Le public devrait se convaincre que le succès de ces imprimés n'est dû qu'à son ignorance. — Tout ce que disent ces brochures équivaut à peu près à zéro. — Les charlatans n'écrivent pas pour le progrès de la science, ni pour le bien-être de l'humanité souffrante, ni pour l'honneur de la profession, car ils disent avec Petit-Jean :

Mais sans argent l'honneur n'est qu'une maladie.

Mais ils font ce calcul: Pour cinq brochures, il nous reviendra au moins un malade ; de dix malades nous en guérirons toujours un bon nombre ; l'expérience nous prouve que la *médiocrité pratique* peut arriver à une certaine proportion ; mais l'essentiel dans tout cela c'est que nous aurons l'argent de tous. — Ainsi en distribuant dix-mille brochures — ce qui peut coûter cinq-mille francs — on peut s'attirer lestement un capital de quelques centaines de milliers de francs, lorsqu'on a été adroit pour rédiger la réclame et que le hasard ou un bonheur qu'on comprend à peine, ont favorisé la spéculation. — Notez que les sommes sont presque toujours perçues d'avance. — Il me semble que cette philanthropie est très prévoyante. — Un pareil commerce réussit au moins quelques années ; après cela on peut se reposer à l'ombre de ses lauriers, rire de la bonhomie des gens, et éclabousser insolemment la figure des malheureuses dupes avec la boue des roues d'un brillant équipage. — Parmi les médecins-charlatans, il y a une telle concurrence à vouloir guérir les malades à qui mieux mieux, qu'on serait tenté de faire usage de leur méthode, de leur traîtement, par plaisir, par fantaisie, si l'on ne craignait de tomber victime de cette spécialité merveilleuse,

mais plus souvent funeste. — Il est assez étonnant que parmi eux, il n'y en a pas un seul qui ait eu l'ingénieuse idée de se dire descendant d'Esculape en ligne directe, et de publier que lui seul possédait les *secrets* du centaure Chiron. — Sa renommée eut été prodigieuse et universelle. — J'ai dit plus haut que le contenu de ces brochures ne renfermait le plus souvent que des mensonges ou des absurdités. — Les auteurs de ces dangereuses productions n'en trompent néanmoins que plus facilement le public. — La plus grande partie des hommes n'ont aucune idée juste de la médecine. Hé bien ! comme ces médicastres savent bien qu'ils ne seront point compris des lecteurs, et leurs écrits encore moins appréciés, ils ne manquent pas de faire des longues dissertations sur telle ou telle maladie, ce qui équivaut — aux yeux de beaucoup de personnes — à un mérite éminent. — Ils s'attachent principalement à décrire les maladies chroniques qui offrent tant de ressources à la médecine ; à préconiser un mode de traîtement, pour les guérir infailliblement, dont ils ont seuls le secret.

Mais remarquez bien qu'ils parleront rarement des hydropisies et des phthisies, ils savent très bien qu'ils ne feraient pas trop leurs affaires avec ces maladies rebelles, et qui le plus souvent sont incurables. — S'ils en font mention, c'est qu'ils n'ignorent pas que ces maladies ne sont dangereuses qu'après avoir fait des ravages que nul homme ne pourrait arrêter. — Mais ils savent bien qu'à un certain degré, ces affections sont curables, et qu'elles ne sont plus alors qu'une affaire très commune. — Les charlatans décrivent les maladies de telle façon, qu'une personne étrangère à la médecine, pour peu qu'elle soit indisposée, et qu'une brochure lui tombe sous la main, reconnaîtra en elle plusieurs symptômes énumérés dans l'imprimé. — De là nait la confiance ; car dans son illusion, jamais médecin ne lui a parlé de la sorte, jamais homme n'a écrit plus savamment

sur l'art de guérir. — Et puis son imagination étant bien exaltée par ces tours de force charlatanesques, le malade s'adresse au grand guérisseur. — C'est là qu'on l'attend. — Celui-ci commence d'abord par prélever des sommes exorbitantes, puis arrivera ce qui pourra ! il tient les écus.

J'ai connu l'année dernière une personne étique au dernier degré, qui, après avoir lu une brochure du genre de celles dont je parle, écrivit immédiatement à son auteur qui demeurait à Paris.

Cet honnête docteur la berça d'espoir, lui envoya des médicaments de France *parce qu'ils étaient meilleurs qu'en Belgique*, et à chaque expédition, il échangeait son avis, ses drogues et un mandat de trois cents francs contre la même somme en remboursement. — Le pauvre malade en fut pour dix-huit cents francs en cinq mois, puis.... il expira. — Quelle escroquerie !!

Opprobre au médecin qui fait ce vil métier.

Les médecins aux brochures, annonces, etc. énumèrent toujours dans leurs écrits une multitude de guérisons en insinuant adroitement qu'il n'y a qu'eux qui soient en état de faire de pareilles cures. — Prenez-y garde, amis lecteurs, réfléchissez-y bien malades trop confiants ; on doit se défier du médecin qui chante si haut ses victoires. — La vérité est simple et modeste, le merveilleux annonce toujours la fausseté et cache souvent une malignité calculée. – Je n'examinerai pas en détail la réalité, l'authenticité des faits qui sont rappelés dans les productions dont je parle, il me suffira du raisonnement pour désabuser ou pour éclairer les personnes qui raisonnent. — Que le public observe attentivement, il verra que tous les médecins obtiennent respectivement des guérisons semblables à celles dont se glorifient les auteurs des brochures, et si ceux-ci guérissent plus de malades, c'est qu'à l'aide du savoir-faire ils s'en attirent

davantage. — Mais leurs moyens *infaillibles* sont infructueux au moins dans les mêmes proportions que ceux employés par les médecins *ordinaires*.

Malheureusement il y a des gens assez stupides sous ce rapport, qu'ils croient réellement qu'il y a des médecins à Paris capables de guérir tous les maux ; que ces heureux Esculapes possèdent le secret de tenir en suspens la faux de la mort prête à trancher le fil de la vie des pauvres malades, qu'il n'y a enfin que la vieillesse que la décrépitude qui puissent résister à leurs moyens curatifs!...

Quelle n'est pas pourtant l'erreur de ces personnes plus malades d'esprit que de corps. — Eh mon Dieu ! presque tous les médecins manquent rarement la cure d'une maladie chronique, ils peuvent même souvent en prédire d'avance la guérison, lorsque le mal n'a pas pour cause une lésion essentiellement mortelle, et que le malade veut bien se conformer ponctuellement à leur traitement. — Or que font les charlatans ? Ils font tous leurs efforts pour inspirer à leurs malades une grande confiance en eux, et ils y sont parvenus quand les derniers se décident à suivre leur traitement. — Hé bien ! que manque-t-il ordinairement à un médecin pour guérir une maladie à l'état chronique ? La confiance du malade, plus souvent la constance et l'exactitude dans le traitement. — Par malheur ces trois conditions sont rarement réunies chez un malade : de là on n'obtient qu'un demi succès ou l'insuccès, qui font le désespoir du médecin consciencieux. — Chateaubriand rapporte dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, que son père ne croyait pas aux médecins, mais qu'il avait toute confiance dans les charlatans ; par suite, peu ne s'est fallu que l'illustre écrivain, dans sa jeunesse, ne tombât victime de cet aveuglement. — Empoisonné par un charlatan, le pharmacien de Combourg, où demeurait M. de Chateaubriand, le sauva.

Une chose qui doit faire gémir les médecins, c'est que les charla-

tans aux brochures ont grand soin de publier une série de lettres dans lesquelles les malades parlent d'eux comme s'ils étaient des Dieux, où l'on a soin de leur *faire dire*, qu'ils avaient consulté les meilleurs médecins, essayé de tous les remèdes, mais en vain. — Que valent des certificats de ce genre et le pompeux verbiage qui les accompagne ? Tout au plus la peine d'en parler. — Il n'est pas un seul médecin-praticien qui n'en reçoive une foule de pareils dans des lettres particulières.

Les charlatans ambulants même, Mondors de ces temps, accompagnés de leurs fidèles Tabarins, que l'on voit huchés sur des tréteaux dans les places publiques, vous montreront de gros registres remplis de certificats délivrés par des *incurables* guéris par l'effet magique de leurs remèdes, et *légalisés par des autorités communales*. (De quoi diable ces gens-là se mêlent-ils ?) — Ils vous étaleront les *tenias* ou vers *solitaires* d'une grandeur démésurée, expulsés par la vertu de leurs spécifiques, qui faisaient le désespoir du malade et dont aucun médecin n'avait pu obtenir l'évacuation. — Tout ce brillant étalage, chers lecteurs, n'est rien de moins que du charlatanisme tout pur, qu'un langage insidieux et menteur habilement revêtu d'un coloris de vérité, dans le but unique de captiver votre confiance, et par suite d'escroquer votre argent. — Le plus grand mérite des médecins aux brochures, et le seul mérite de quelques-uns, c'est de maltraiter leurs confrères avec un savoir vivre digne d'un habitué d'un corps de garde.

Le public ne sachant pas apprécier l'art et la science des hommes respectables dont on lui parle, convient facilement que le charlatan est fondé dans ses dires. — Ses paroles sont si belles, si emmiellées, si captieuses!... Au reste un médecin qui parle seul peut toujours avoir raison contre tous ; comme un avocat qui plaide la plus mauvaise cause devant des juges incompétents peut facilement gagner son

procès. — Dans ma pratique, je puis voir combien le public est aveugle, imbu de préjugés et prodigue de louanges, mais aussi comment il critique avec une légèreté qui serait admirable, si elle n'était malheureusement le plus souvent injuste. — Il n'est pas un seul médecin qui ne soit dénigré ou vanté au dessus de tous ses confrères par les différentes personnes qui m'en parlent; on me cite des faits, des cures merveilleuses, des véritables prodiges de l'un ou de l'autre médecin, tout en délivrant un brevet d'incapacité à tel autre confrère et *vice versâ*. Mais je le repète tous les médecins pourraient citer des cures toutes plus extraordinaires les unes que les autres, seulement il répugne au plus grand nombre de les publier au son de la trompette et de la grosse caisse, et en conséquence de se faire appeler à bon droit *charlatans!*

Il existe certains docteurs qui usent de la réclame avec plus de modestie et de sobriété. — Ils se contentent — à l'instar des dépositaires des remèdes secrets — de les déguiser en les publiant dans les journaux politiques. — Ces médecins ne sont pas des escrocs proprement dits, car ils ne font aucun mal à personne, parce que nous supposons qu'ils peuvent être assez consciencieux dans leurs procédés. — Mais ils ravalent la dignité de l'art en s'affichant; ils pêchent par outrecuidance, par vanité, par orgueil, par ostentation, afin de faire parler d'eux. — Si je les signale ici, c'est parce qu'ils constituent des véritables charlatans, mais qu'on peut classer dans la catégorie des *charlatans non dangereux*. — Voici un exemple d'une réclame en question : « Le docteur.... vient de pratiquer telle opération ou de traiter telle maladie avec pleine réussite ou un entier succès. — Ce fait est une nouvelle preuve du talent qui distingue cet habile praticien. » — Ce modèle n'est qu'un pâle échantillon du charlatanisme de nos petits *gros bonnets doctoraux*. — Soyez persuadé que si cet habile homme avait manqué son opération — et tous

en manquent — on n'en aurait pas fait le moindre bruit. — Au reste quel que soit le talent d'un praticien s'il a recours aux réclames, il ravale sa dignité, souille son diplôme, et n'est qu'un charlatan. Il y a une chose à considérer dans tout ce qui se dit ou s'écrit dans le public en faveur d'un médecin : si celui-ci donne des preuves d'un talent distingué, le monde médical est seul apte à le bien juger. — A quoi peut donc servir l'opinion d'un journaliste dans cette occurence? Si le médecin est d'un mérite ordinaire, le publiciste incompétent peut induire le public en erreur en vantant cet homme comme une supériorité extraordinaire, comme un incomparable spécialiste; car pour le public un fait médical ordinaire, mais prôné par des écrivains compétents ou non, prouve un savant. — De là peuvent naître de grands abus.

Pour que l'on puisse reconnaître à un médecin une véritable supériorité, il faut qu'il en ait donné des preuves par un talent transcendant, soit par ses écrits, ses découvertes ou par un talent pratique bien constaté par ses pairs. — Les médecins seuls peuvent juger de la médecine; quand on vous dit le contraire, soyez persuadé que c'est l'intérêt ou l'ignorance qui parle. — Le médecin peut être très instruit sans trop exceller dans la pratique. — Le corps médical peut toujours prononcer avec certitude sur le talent théorique d'un confrère, mais il n'en est pas de même du talent pratique, car est-il possible de comparer ses succès avec ses insuccès ? Les malades qu'il guérit avec ceux auxquels il peut faire du mal ? Nous ne le pensons pas. — Donc si le corps médical n'ose pas résoudre cette question affirmativement, comment voulez-vous que le public en soit bon juge ?... Mais pour le bon public il ne faut posséder qu'un peu de savoir faire, il ne faut avoir que la récommandation d'un journal politique très fâmé, que l'appui d'une autorité étrangère à la médecine, qu'une fausse apparence de désintéressement, qu'une opinion

politique en faveur, enfin un rien pour s'attirer la vogue. — Je pourrais sans aller bien loin donner des preuves évidentes de l'exactitude de cette assertion. — En résumé le médecin qui voit beaucoup de malades, en guérit beaucoup, mais un millier de guérisons diverses ne prouvent pas d'une manière incontestable que celui qui les opère en sait plus qu'un autre. — Cette vérité est applicable partout. — Enfin le malade qui désire se debarrasser d'une affection quelconque, doit choisir son médecin assez tôt, en temps opportun, n'écouter que lui, lui obéir littéralement, et surtout ne pas se lasser si la maladie se prolonge. — Nous supposons qu'un médecin sera toujours assez consciencieux pour s'entourer des lumières d'un confrère si la maladie fait des progrès.

Avec ce guide, si vous y êtes fidèles, lecteurs, vous trouverez dans le médecin votre voisin un bienfaiteur qui vous soulagera à bon marché, d'autant mieux qu'il vit à côté de vous et que vous êtes constamment sous ses yeux ; avantage dont vous ne jouirez pas en allant chercher bien loin et à grands frais des guérrrrisseurs, comme ceux qui demeurent à..... Paris. Il ne faut pas avoir l'esprit bien pénétrant pour saisir la logique et la justesse de ce raisonnement.

II.

DU CHARLATANISME PHARMACEUTIQUE.

LES REMÈDES SECRETS.

Quoi! tous ces secrets pour purifier le sang, dont m'ont parlé mes dames de compagnie, ce baume de vie du sieur Lelièvre, ces sachets du sieur Arnould, toutes ces pilules vantées par leurs femmes de chambre?....

— Autant d'inventions pour gagner de l'argent et pour flatter les malades,

VOLTAIRE. *Dict : philos.*

— Comment avez-vous gagné votre fortune?

— En faisant des dupes.

— Le moyen?

— Celui de teindre avec des substances innocentes, de l'eau claire, celui de déguiser à l'aide de quelques préparations, de simples farines; et de vendre tout cela fort cher, j'en conviens. Est-ce là un crime Monseigneur ?

— C'est un acte répréhensible, monsieur, vous vendez au poids de l'or ce qui ne vous coûte rien!

A. ARNOULD. *Une idée fixe.*

Les remèdes secrets sont des compositions pharmaceutiques inutiles ou nuisibles, vendues aux gens crédules et aux ignorants, sous la protection d'un brevet délivré par un gouvernement quelconque, ou par un privilège *pretenduement* accordé par un corps savant, tel par exemple, qu'une académie de médecine, tels sont : le rob anti-syphilitique végétal de Laffecteur.

Les pilules de Lartigue.

Les grains de santé du docteur Franck.

L'élixir anti-glaireux de Guillié.

Les biscuits du docteur l'Olivier.

La pâte de Georgé.

L'eau du docteur O'meara ; etc., etc., etc., et généralement tous les remèdes qui s'annoncent par la voix des affiches, des circulaires et des journaux politiques. — Telle est la définition la plus simple et la plus vraie que l'on puisse donner des remèdes secrets.

Beaucoup de ces remèdes sont connus, de sorte que ceux-ci pourraient être maintenant préparés chez tous les pharmaciens. Cependant les inventeurs et leurs dépositaires continuent à les annoncer comme secrets. — Cela se conçoit, car de cette façon ils peuvent les vendre beaucoup plus cher ; et ces industriels qui spéculent sur la faiblesse humaine, savent fort bien qu'au moyen de pompeux éloges, ils capteront la confiance d'un grand nombre de personnes qui voient dans ces arcanes une panacée universelle, un véritable baume de vie, capable de guérir tous les maux présents et futurs ; de sorte, qu'elles s'empressent de les acheter sur la foi des affiches, heureuses d'ailleurs d'épargner, pensent-elles, ce que coûte l'avis d'un médecin !! — Si ces gens là connaissaient la vérité, quelle ne serait pas leur déception ! — Sous tous les rapports, elle serait bien amère et parfois fort cruelle !

Donnons quelques comparaisons triviales propres à faire ressortir l'industrie des remèdes secrets, leur valeur relative et la facilité qu'il y a de les mettre au jour.

1° Qu'un individu s'imagine et fasse un mélange d'allumettes de tiges de chanvre et de buchettes de sapin.

2° Qu'un imprimeur donne une seconde édition d'un ouvrage en changeant les caractères et la pagination.

3° Qu'un maçon construise un bâtiment ordinaire en employant

des pierres identiques aux autres, mais tirées d'une nouvelle carrière.

4° Qu'un pharmacien ou une autre personne donne à un remède, un aspect, une forme, une couleur ou une saveur qu'on n'est pas habitué à lui voir, sans rien ajouter à ces propriétés intrinsèques.

Que ces quatre personnages soient assez habiles pour donner sur leurs travaux le change au public, en faisant passer leurs productions pour neuves, nécessaires ou indispensables; il est certain que le monde s'émerveillera, qu'il prônera tant de génie, qu'il fera même l'apothéose de ces hommes; et par-dessus tout, si c'est un moyen de spéculation et que ces derniers veulent s'en servir, il est évident que la fortune leur sourira ; parce que de tout temps le monde a été avide du nouveau, du merveilleux; et puis, beaucoup de personnes ont le défaut d'admirer les choses qu'elles n'entendent ou ne comprennent pas. — Telle est l'histoire de la vogue des remèdes secrets. —

Maintenant remarquons que les trois premiers personnages prénommés ne sauraient tromper que par trop grossièrement les hommes ; car on peut examiner et contrôler leur ouvrage et la matière employée. — Quant au quatrième il peut tromper facilement, car personne ne peut être juge dans la cause ; malheureusement il y réussit trop bien, à cause que le public se fie à ses paroles emphatiques et astucieuses ; à cause que le public ne peut comparer ni juger matériellement ses produits ; à cause qu'il prend sa duplicité pour de la loyauté, et son intérêt pour du désintéressement, — aussi que de fois ce pauvre public devient-il dupe de sa crédulité et de son ignorance. — « Hélas ! » grands Dieux » disait Racine dans Phêdre :

Et ne devrait-on pas à des signes certains
Reconnaître le cœur des perfides humains.

Les remèdes secrets ne diffèrent des autres remèdes. que parce qu'ils sont secrets, s'ils diffèrent par la couleur, la forme la pro-

portion des composants et d'autres distinctions aussi futiles, ils ne sont cependant que des remèdes ordinaires. — A l'appui de notre dire, nous pourrions citer des formules publiées après l'expiration des brevets, alors on pourrait se convaincre qu'assez souvent, ces formules sont mauvaises, parfois mal composées et généralement d'une grande insignifiance relative avec les prescriptions qu'on exécute tous les jours dans les pharmacies.

Cet appel aux faits étonnera plus d'un lecteur, et nous sommes convaincus que bien de personnes se demanderont : Mais, est-ce que les gouvernements en accordant ces brevets ont pour but d'encourager la mauvaise foi et un coupable industrialisme? nous répondons à cette question en disant : que plus d'une fois le gouvernement français a eu honte d'une approbation irréfléchie, à tel point que nous avons vu rapporter des arrêtés royaux ; et qu'en même temps, une disposition nouvelle prononçait la déchéance de ces scandaleux privilèges.

— Ceux qui se tiennent au courant des nouvelles médicales et hygiéniques pourront confirmer l'exactitude de mon assertion. — Les gouvernements sont tout puissants, s'ils font des sottises, nous ne pouvons les combattre qu'à l'aide de la critique, et encore!!! ont-ils le temps, ont-ils un intérêt personnel à ménager pour s'occuper des affaires médicales, se donnent-ils la peine de consulter une académie de médecine sur les questions de leur ressort? et quand celle-ci se fourvoie dans ses décisions, faute *d'éléments compétents*, en appelent-ils aux autorités réellement instruites sur la matière, qui sont les sociétés scientifiques et professionnelles ? — Eh mon Dieu non! — Ils demandent l'avis des........ conseils provinciaux !! Depuis quand, grand Dieu! choisit-on des aveugles pour juger de la variété des couleurs!!!. — Absorbés par les grandes questions politiques qui se résument souvent à rechercher les meilleurs moyens de se

maintenir au pouvoir, ils s'inquiètent fort peu du reste. Nous en avons la preuve en Belgique. S'ils font des fautes d'intérêt général, de lèse-humanité ; qui oserait, qui pourrait les punir? — personne. — Si l'on crie par trop fort haro sur leurs actes, ils se mettent à l'abri de la critique par une escobarderie, en disant, qu'on n'est pas unanimement d'accord. Mais ils oublient donc les hommes du pouvoir, qu'avec la toute puissance dont ils disposent, ils rencontreront une foule d'individus qui sacrifieront leur conviction intime, l'intérêt des masses, pour se faire le fidèle écho des pensées de tel ou tel ministre.— Ceux qui briguent les honneurs altèrent la vérité par le mensonge de la flatterie, et ceux qui n'en ont plus besoin la cachent par le silence ; — de là naissent les fautes et les abus dont la masse des peuples pâtit. — L'histoire nous apprend qu'à toutes les époques, il en fut ainsi. — C'est triste à dire, mais c'est vrai. — « Non seulement le flatteur ne croit pas ce qu'il dit, mais il suppose de plus que celui qu'il flatte est assez dupe pour se laisser tromper par les flatteries, et pour les prendre pour des louanges sincères, car c'est par intérêt et non par inclination qu'on se porte à la flatterie, et l'on s'en sert seulement comme d'un moyen pour obtenir ce qu'on prétend d'eux. » (Pensées de Nicole.)

Revenons à nos moutons.

Je pose un principe très-lumineux sur la valeur des remèdes secrets et ce principe une fois admis les conséquences qui en découleront seront faciles à saisir. —

Les mêmes drogues simples se trouvent dans toutes les pharmacies des pays civilisés ; à peine remarque-t-on une minime différence dans la composition de certaines préparations officinales d'un pays à l'autre. — Cela est si vrai qu'un médecin, peut, avec le secours de la langue latine seulement, prescrire en Allemagne, en Angleterre, aux États-unis, en Russie, en France, en Belgique, etc ; partout il

sera compris, et ses prescriptions seront convenablement exécutées dans tous les royaumes, et par tous les pharmaciens.

Cela posé, on se demande naturellement où est l'utilité des remèdes secrets ? on se demande où les inventeurs d'arcanes vont chercher les ingrédients pour composer ces remèdes — qui à les entendre — jouissent des propriétés spéciales, miraculeuses et presque divines? nous ne pouvons pas admettre que ces messieurs explorent exclusivement certaines parties du globe terrestre d'où ils rapportent des médicaments inconnus aux autres hommes. Il serait absurde de prétendre que dans tous les pays habités par des hommes civilisés, parmi lesquels on compte des hommes de sciences; il se trouvât des médicaments particuliers dont les pharmaciens ignorâssent l'existence. Nous savons tous que :

« Dieu murit à Moka dans le golfe Persique,
» Le café nécessaire au pays des frimas;
» Il met la fièvre en nos climats
» Et le remède en Amérique. »

Nous pouvons donc établir et affirmer :

1° Que les remèdes secrets sont composés d'élémens qui se trouvent dans toutes les officines publiques.

2° Que les remèdes secrets ne diffèrent des autres remèdes que par leur mélange, leur combinaison qui sont presque toujours insignifiants.

3° Que leur formule est souvent mauvaise, leur parfaite conservation impossible, et partant leur emploi toujours dangereux.

Un médecin qui *possède bien la matière médicale*, connait TOUS les remèdes indistinctement, et le médecin qui prescrit des remèdes secrets, fait preuve d'ignorance, et traite ses malades en véritable empirique, puisqu'il administre des remèdes qu'il ne connait point.

Chaque fois qu'un privilège expire et que le remède qui en faisait l'objet rentre dans le domaine du monde médical, l'on s'écrie avec étonnement et indignation!... ce n'est donc que cela!.... et tout l'honneur que l'on fait alors aux formules privilégiées, consiste à leur accorder une place historique à coté d'une critique amère; ou le plus souvent à les laisser tomber dans un oubli dédaigneux et justement mérité. — A l'appui de cette vérité, je pourrais consigner ici plusieurs formules de ces remèdes, mais comme je m'adresse à un public qui ne connait point les médicaments, je regarde ces détails comme inutiles. —

J'aurai occasion plus loin de faire ressortir les mille efforts, les ruses honteuses auxquelles les vendeurs ont recours pour débiter ces remèdes; nous savons pourtant tous, qu'il est inutile de se donner tant de peines pour vendre des remèdes dont les effets sont constants, salutaires et efficaces. Les résultats satisfaisants qu'on obtient tous les jours en administrant ces derniers, constate suffisamment leur mérite, leur supériorité et l'exactitude de ce que j'avance.

Autre question. Les remèdes secrets possèdent-ils des propriétés médicinales? — oui, en général. Mais le médecin n'est pas capable de les apprécier à *priori*, et il manquerait à son devoir et à sa conscience, s'il s'en rapportait aux dires des inventeurs sur leur mode d'action. — Je le repète, le médecin qui connait la matière médicale n'a que faire des remèdes secrets, et il ne doit considérer ces derniers que comme des répétitions *inutiles*, qui n'ont d'autres avantages que de se vendre à prix d'or; — de plus, le médecin ne doit pas oublier que les remèdes secrets offrent les caractères de préparations *nuisibles*, parce qu'elles contiennent parfois des substances dangereuses, qu'elles sont souvent altérées ou mal préparées, et que, par conséquent, l'humanité lui ordonne de n'en pas faire usage.

Nouvelle question. Le mal n'est donc pas toujours si grand de les

administrer, puisque leur mode d'action respective se borne, en général, à ressembler à d'autres remèdes que vous admettez? — L'expérience prouve :

1° Que les remèdes secrets sont prônés cent fois au-dessus de leur valeur véritable, avec des expressions exclusives, pompeuses et ronflantes.

2° Que les prix en sont exhorbitants, qu'ainsi les malades sont *doublement* trompés.

3° Que la préparation et la vente de ces remèdes se font d'une manière à éluder la surveillance nécessaire des autorités compétentes, et d'ailleurs, qu'on les administre sans avis préalable du médecin. —

Ces circonstances engendrent mille abus comme nous tâcherons de les démontrer. —

Avec le grand mot de *secret,* il est facile en médecine et en pharmacie d'exploiter la crédulité publique ; — il suffit d'amadouer le public par des discours artificieux ; de faire beaucoup de bruit, de montrer une audace qui en impose, étaler un luxe raffiné, en un mot, un charlatanisme éhonté, vous êtes sûr d'attirer l'attention publique, alors avec un peu d'adresse — cachet ordinaire du charlatan — il vous sera facile de tromper à qui mieux mieux.

Je pourrais étendre ce chapitre à volonté en rapportant seulement les sentences qui ont été rendues et imprimées dans les publications scientifiques médicales contre les remèdes secrets, ou leurs fabricants ou les vendeurs ; mais je crois ces citations superflues, car mon ouvrage en est — en quelque sorte — le résumé complet. Il offre de plus l'avantage de rendre la question intelligible au public. Il n'est pas nécessaire, me parait-il d'être initié aux sciences médicales pour le comprendre et se convaincre.

III.

DES INVENTEURS FABRICANTS OU COMPOSITEURS DE REMÈDES SECRETS.

Les charlatans sont les bourreaux de la médecine, dont l'art est plus rédoutable que les maladies mêmes. Le plus grand bien qu'ils font à la société est de changer leurs fatales médecines contre la dernière pièce de monnaie du malheureux étendu sur son grabat. On pourrait croire qu'ils ont été choisis par Dieu pour donner le dernier coup de grâce à ceux qui souffrent des maux incurables.

DEFRANCE, *id*.

De la société vous servez la vengeance,
Hâtez-vous d'écraser cette fatale engeance;
Du vampire odieux qui nous dévore tous,
A coup de martinet, ami, délivrez-nous.

DOCTEUR FABRE. *Némésis médicale*.

Lorsqu'un homme appartenant de cœur à l'art de guérir a découvert ou a cru découvrir une nouvelle substance médicamenteuse, ou une nouvelle méthode avantageuse pour préparer ou administrer un médicament, il s'empresse de soumettre ses observations au monde médical afin qu'il en soit fait un examen attentif dans le but exclusif d'être utile à l'humanité, s'il y a lieu. — Certes! c'est là le véritable moyen de se rendre recommandable aux hommes ; mais par

contre, ce n'est pas précisement celui de s'enrichir. Aussi les savants ne font-ils pas souvent fortune par leurs talents, c'est un bien réservé plus spécialement aux intrigants; les premiers ont un plus noble but — celui d'être utile — et s'ils ont alors le droit d'attendre du monde des témoignages de reconnaissance, mais que le peuple dans son aveuglement les méconnait, ces nobles cœurs se consolent de cette ingratitude en pensant qu'ils ont fait le bien — fais ce que tu dois, advienne ce qui pourra — ils n'ignorent pas qu'en général les hommes sont si vains, si légers, si oublieux, qu'ils ne rémunèrent que les arts inutiles et les personnes qui les flattent, les amusent ou les dupent adroitement. — Les inventeurs de remèdes secrets doivent être placés dans cette dernière catégorie, car ils jouent sur la scène du monde un rôle déshonorant mais très lucratif. Voici entre autre un fait qui le prouve.

Une pâte insignifiante a payé pour 40,000 francs de frais d'annonces et d'affiches, 12,000 francs pour frais de dépôts, et qui le croirait ! — elle donnait encore à son propriétaire un bénéfice de 25,000 fr. !!! Cela dure depuis des années. — On chercherait en vain un art, un commerce, une profession honnête qui valût ce trafic. — Un ambassadeur n'est pas mieux payé ! —

Malgré les vertus soi-disant merveilleuses des remèdes secrets, leurs inventeurs ne sont pas toujours tranquilles sur la durée de la vogue de ces médicaments extraordinaires. — Cela est très surprenant, car les hommes tiennent beaucoup à la santé et encore plus à la vie. Or, celui qui possède dans ses mains le fil des jours menacés d'un malade doit être assuré de sa confiance, et il l'obtiendra s'il est réellement habile. — Comment se fait-il donc que ces remèdes n'aient qu'un temps? — En voici l'explication. — Il s'établit entre les inventeurs une concurrence acharnée — jugez de l'énormité d'une pareille chose — comme s'il n'en coûtait ni talent, ni recherche, ni

repos, ni même le bonheur — admirez cette abnégation sublime — pour parvenir à composer des remèdes infaillibles !! C'est comme si tout le monde pouvait composer de pareils médicaments ! — Quel dévouement et quelle philanthropie, grand Dieu ! — Mais la vérité se cache derrière de grands mots que les dupes acceptent ; car les véritables mobiles mis en jeu par ces Messieurs, sont la cupidité et le grossier et honteux orgueil des distinctions sociales, qu'on accorde plus souvent à la fortune qu'au talent — ce qu'ils savent parfaitement. — Il s'établit donc une violente concurrence entre ces inventeurs ! C'est à qui rendra le plus de services à l'humanité ; c'est à qui vendra le meilleur remède ; de là vient que si l'un tombe dans l'oubli, la cause en est dans un nouveau qui est mieux prôné.

La comparaison des divers langages de ces Messieurs est quelque chose de vraiment édifiant. — Vous allez en juger. — Prenons trois remèdes secrets qui — aux dires des inventeurs — possèdent la vertu exclusive de guérir les maladies honteuses :

1° Le vin de salsepareille du docteur Albert.

2° Le rob anti-syphilitique végétal de Laffecteur.

3° Les biscuits du docteur l'Olivier.

Hé bien ! chacun d'eux pris séparément guérit ces maladies à peu près à l'exclusion de tous les autres !!!... — Peut-on ne pas frémir d'indignation à ce langage impudent et menteur ! — Au reste, prenons un instant au sérieux vos allégations, Messieurs les inventeurs, et permettez que je vous adresse à chacun la question suivante : Êtes-vous persuadé en toute sincérité que vos remèdes soient efficaces ? — Vos réponses sont connues, je le sais, elles sont annexées et imprimées à vos drogues, et elles sont unanimes et affirmatives, seulement nous dirons d'abord que nous faisons plus que de douter que vous pensiez comme vous écrivez, et nous allons vous le prouver par une seconde question ; cette fois, encore, je vous forcerai d'y répon-

dre, mais ce sera par la force logique de mon raisonnement. — L'art de la pharmacie enseigné dans les écoles publiques à ce destiné, produit-il contre les maladies des remèdes à effets favorables, salutaires et efficaces ? Oui, sans doute, — vous ne pouvez le nier ; il ne faut qu'avoir des yeux pour s'en convaincre. Mais alors comment vous qualifier lorsque vous vous targuez — chacun en particulier — d'être l'*unique* possesseur de l'*unique*, de la véritable panacée universelle ? — Celui des inventeurs dont le langage est le moins révoltant nous laisse toujours à penser que son remède guérit *infailliblement* une grande série de maux — si pas tous — et qu'il n'est rien au monde qui puisse égaler la puissance bienfaisante de ce remède !! — Comment ose-t-on mentir avec tant d'impudence !! — Un raisonnement analogue peut s'appliquer aux inventeurs de pâtes, tels que Régnauld et Georgé ; aux inventeurs de pilules, tels que les docteurs Frank, Delacroix et Morisson — qui par parenthèse — *ont déjà causé* des empoisonnements ; aux inventeurs de baumes, tel que le père Gage ; aux inventeurs de poudres, tels que Delangrenier et Mallan ; aux inventeurs de sirops, tels que les docteurs Labelonye, Chaumonnot, Chaussier ; aux inventeurs de pommades, tels que la veuve Farnier et ceux qui ont abusé du nom de l'illustre Dupuytren, etc., etc., enfin, on peut en dire autant de toutes les inventions tant et aussi longtemps que leurs inventeurs n'auront pas prouvé autrement que par des mots, qu'il y a réellement invention. — Dans tous les temps le monde a été exploité par les charlatans, mais à aucune époque cette industrie n'a atteint le point culminant où nous la voyons fleurir aujourd'hui. — On concevra aisément ce progrès, en se rappelant que nous vivons au XIXe siècle — qui, au dire de gens plus éclairés que moi — est le siècle de lumières ; donc c'est le siècle où les abus sont presque impossibles. Cependant...... ah ! si l'optimiste docteur Pangloos vivait encore, c'est seulement aujourd'hui qu'il

trouverait que tout est bien, que tout est au mieux possible dans ce monde!! Mais le pauvre homme est mort, et si de son temps, Candide et beaucoup d'autres personnes ne partageaient pas l'opinion de ce philosophe, je suis bien convaincu que le nombre de ses sectateurs diminuerait encore aujourd'hui de beaucoup. Quoiqu'il en soit, les anciens charlatans, — nonobstant les grossiers moyens qu'ils employaient, — faisaient aussi très-bien leurs affaires. Le plus beau génie du siècle dernier rapporte dans un de ses ouvrages l'anecdote suivante : « En 1728, du temps de Lass, le plus fameux charlatan » de la première espèce, un autre, nommé Villars, confia à quelques » amis, que son oncle, qui avait vécu près de cent ans, et qui n'était » mort que par accident, lui avait laissé le secret d'une eau qui pou- » vait aisément prolonger la vie jusqu'à cent et cinquante années, » pourvu qu'on fut sobre. Lorsqu'il voyait passer un enterrement, il » levait les épaules de pitié ; si le défunt, disait-il, avait bu de mon » eau, il ne serait pas où il est. Ses amis auxquels il en donna géné- » reusement et qui observèrent le régime prescrit, s'en trouvèrent » bien et le prônèrent. Alors il vendit la bouteille six francs; le pro- » duit fut prodigieux. *C'était de l'eau de la Seine avec un peu de* » *nitre*. — L'abbé de Pons, l'enthousiaste, le mettait fort au-dessus » du maréchal de Villars.

» Il fait tuer les hommes, disait-il, et vous les faites vivre. Quand » on sut que l'eau de Villars n'était que de l'eau de rivière, on n'en » voulut plus, et on alla à d'autres charlatans. » Il est encore de même aujourd'hui.

Messieurs les compositeurs de remèdes secrets savent par cœur cette odieuse maxime : Mentons, mentons comme des diables, il en restera toujours quelque chose. — Au moyen de ce précepte immoral, rien ne serait plus facile en médecine comme en pharmacie que de retirer d'abondants fruits matériels. — Si vous désirez piper le

monde, vous trouverez toujours une multitude de nigauds qui vous écouteront, et bon nombre de personnes prêtes à se faire tromper. — C'est là une vérité que les faits justifient tous les jours.

Convaincus de mensonge et d'hypocrisie flagrantes par la contradiction qui règne dans le langage de chacun d'eux, les inventeurs de remèdes secrets se retrancheront-ils dans des dénégations sans preuves, dans des désinences de plus ou de moins?—Se justifieront-ils d'avantage par une approbation prétenduement obtenue? Nous allons voir au juste ce que valent ces approbations, et en quoi consiste l'importance que l'on doit y attacher.

Je me réserve aussi de démontrer dans un autre chapitre les dangers qu'il y a de laisser faire de la médecine et de la pharmacie par procuration comme font ordinairement les fabricants de remèdes secrets.

IV.

DES APPROBATIONS DE REMÈDES SECRETS.

Ne connaitrais-tu pas quelque honnête faussaire ?

. . . .

LE BON ! Jamais exploit ne fut signé LE BON.
Monsieur LE BON..... — Monsieur ? — Vous êtes un fripon.

RACINE. *Les plaideurs.*

Après l'esprit de discernement, ce qu'il y a au monde de plus rare, ce sont les diamants et les perles.

LA BRUYÈRE. *Des jugements.*

Hé quoi ! dira-t-on, vous pharmacien, vous déblaterez contre des remèdes admis par des autorités compétentes et recommandables, contre des remèdes admis par des savants, et qui sont prescrits tous les jours par les plus habiles praticiens. — Hé quoi ! de votre autorité privée, vous dénigrez des médicaments réputés précieux, infaillibles, destinés à sauver la pauvre humanité de toutes les infirmités de ce monde ; vous critiquez, vous foulez aux pieds les

respectables décisions des académies royales de médecine ! — Quelle audace et quelle effronterie!!!

Permettez. — Je serais le premier à respecter de pareilles décisions, si je supposais qu'elles fussent possibles. Mais à mon avis, aucune académie n'a jamais accepté de gaieté de cœur le ridicule qui couvrirait une sanction de l'espèce. L'abus que l'on fait de leurs noms et de leur dignité en annonçant de prétendues approbations à côté de remèdes secrets, n'est, à mon sens, qu'un brillant vernis d'emprunt, destiné à faire ressortir la valeur fictive du remède ; un appât pour capter plus facilement la confiance du public, et un voile scandaleux pour recouvrir les yeux des ignorants et des personnes crédules — le tout au détriment de la bourse toujours — et souvent de la santé de ces pauvres gens.

Il faut être d'une candeur bien puérile, d'une croyance excessivement douce pour se faire illusion sur le mérite des approbations de remèdes secrets, qui n'émanent jamais que des autorités incompétentes. — A quoi peuvent servir ces certificats de complaisance? — Tous les remèdes connus et qui sont employés sont approuvés ; leur approbation est tout simplement leur introduction dans la matière médicale, classés d'après leurs propriétés *réelles*. — On ne peut pas aller plus loin. — Citons un exemple.

L'opium soumis à l'examen de tous les thérapeutistes sera appelé médicament narcotique, à cause d'une de ses propriétés incontestables. — Supposons cependant que tous les hommes nient l'action sédative de ce remède, sera-t-il moins vrai qu'il provoque le sommeil? — Non sans doute. — Un raisonnement analogue s'applique à chaque remède. Leurs propriétés actives ou leur inocuité intrinsèque ne dépende pas des hommes, car toutes les facultés intellectuelles humaines réunies ne peuvent rien ajouter ni retrancher à l'action d'un médicament donné.

Lorsqu'un jugement favorable et juste a été porté sur un médicament, tant à cause qu'on en connait les composants, qu'à cause que ce jugement résulte d'observations thérapeutiques, ce médicament n'en devient pas pour cela infaillible dans telle maladie; non certes, car l'organisation physique diffère trop d'individu à individu pour que ce principe soit admis: les remèdes en général ne peuvent être tout au plus déclarés *utiles*, que par l'application plus ou moins heureuse qu'on en fait. Le médecin doit varier les doses d'après la constitution, les forces, la gravité de l'état du malade. — Là gît à peu près la médecine dans sa plus vraie expression, une fois — bien entendu — la maladie reconnue.

D'après ce raisonnement fort simple mais très rationnel, comment peut-on croire à l'infaillibilité des remèdes secrets, eux dont on ne connait point les composants et par conséquent les propriétés? — Ces déductions me paraissent si claires, si judicieuses, qu'il est impossible, après les avoir lues, de ne pas comprendre que les approbations dont se prévalent les charlatans, ne doivent, ne peuvent pas exister, mais qu'ils les empruntent de leur autorité privée pour en faire de véritables piéges tendus à la bonne foi et à la crédulité publique.

Les approbations préindiquées n'existent donc pas et ne peuvent exister. On n'approuve pas un médicament, comme on approuve la conduite d'un homme. On peut l'admettre en tant que remède en indiquant — comme nous venons de l'expliquer — ses propriétés réelles ou reconnues généralement telles, propres à combattre telle ou telle maladie, d'après un mode d'administration qui doit *nécessairement* BEAUCOUP *varier* et qui *de* DE TOUTE NÉCESSITÉ *doit être indiquée par un médecin*.

Hors de là, les approbations, quel qu'elles soient, ne sont tout au plus que des mots vides de sens.

Les remèdes secrets ne guérissent pas les maladies incurables ; et lorsque le médecin est embarrassé dans la recherche des causes d'une maladie, ou en d'autres termes, si le malade est tel que le médecin n'y voit goutte, la présence ou plutôt l'administration de ces remèdes saura-t-elle tirer le médecin et le malade de leur triste position ? Non. — Dans ces cas d'incertitude ou dans des cas désespérés, bien à plaindre serait le malade qui se laisserait séduire par le prestige de quelques mots sonores et ronflants sur ces prétendues approbations : bien à plaindre serait le malade qui estimerait la vertu de ces remèdes à la hauteur des pompeuses dissertations qui les accompagnent toujours. — S'il se présente, au contraire, une maladie connue et curable, le médecin habile saura toujours choisir dans une officine ordinaire le remède propre à la combattre avec succès.

Maintenant examinons ce qui se passe au sein de l'académie de médecine de Paris relativement aux approbations de remèdes secrets. Nous avons remarqué que c'est presque toujours du nom de cette compagnie savante qu'on abuse. — Les faits sont décisifs. — Ils anéantissent le brillant mais fragile échafaudage élevé par l'industrialisme charlatanesque. — Nous lisons dans les comptes rendus des séances de cette honorable assemblée que les rapports sur les formules des remèdes secrets sont constamment défavorables à leurs auteurs ; plusieurs membres ont protesté à diverses reprises contre l'abus scandaleux que font de leurs noms les compositeurs ou inventeurs de ces remèdes. Il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur la *Gazette médicale de Paris*, du 4 juin 1842, où on lit : « que sur la proposition de M. Royer-Collard, l'Académie s'est » occupée des mesures à prendre pour réprimer tant d'effronterie » et d'audace. »

On lit aussi dans un rapport de M. Boulley, présenté à la même académie le 18 janvier 1842, au sujet du sirop de Johnson ; le

passage suivant : « le rapporteur établit que la formule du sirop de » Johnson n'est pas nouvelle, *que cette formule est mauvaise.* Il » signale ensuite un fait grave, c'est que si le sirop parvenu officiel- » lement à la commission contient les principes de l'asperge, *du sirop* » *acheté sous le même nom à la pharmacie de Johnson* N'EN CON- » TENAIT PAS. C'est là un abus de confiance très-familier, comme » on sait, aux fabricants de remèdes secrets. (1) »

Ayez donc encore pleine et entière confiance dans les approbations, hommes simples et crédules!!

« De sa crédulité si parfois on abuse,
» Que de ses propres maux le peuple seul s'accuse.
» Des larmes de regret quand son lit s'est trempé,
» C'est qu'il cria BRAVO pour ceux qui l'ont dupé. »

Après avoir fait connaître qu'il ne peut pas exister des approbations légitimes et rationnelles émanant d'un corps savant pour les remèdes secrets, il me reste à examiner *les approbations particulières*. Une feuille de papier qui couvrirait la surface de la terre entière se chargerait de formules des médicaments adoptés, toutes différentes les unes des autres, dont les médecins se servent habituellement dans leurs clientèles.— Hé bien ! à chacune de ces formules peut correspondre un grand nombre de guérisons ; par conséquent, chacune d'elles mérite une approbation particulière. — Ne serait-ce pourtant pas le comble du ridicule si chaque médecin voulait faire prévaloir l'infaillibilité de sa recette. — Vraiment, nous serions bien heureux de posséder cette kyrielle de spécifiques : la race humaine deviendrait immortelle!! — Voilà pourtant où conduit la logique sur les certificats concernant les remèdes secrets.

---

(1) *Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie*, 1842, page 148.

D'après l'importance que les inventeurs de ces remèdes font semblant d'attacher aux certificats de complaisance, il paraîtrait que les médecins d'un pays dussent recevoir dans leur pratique la loi de leurs confrères d'un autre pays, d'une ville, ou même la loi d'un seul médecin : heureux mortel qui posséderait le talisman médical au moyen duquel on pourrait guérir infailliblement tous les maux. — Quelle amère dérision ! — et penser pourtant qu'il y a des gens qui sont imbus de ces préjugés charlatanesques !

Pour les médecins comme pour les pharmaciens, les sciences ne sont, ne seront jamais et ne peuvent être la propriété d'aucun homme seul, d'aucune ville, d'aucun pays, elles appartiennent à l'univers !... — Les approbateurs particuliers de remèdes secrets ont-ils réellement l'intention de rendre service à l'humanité? — Il est plus que permis d'en douter — tel est du moins l'avis de toutes les personnes compétentes ; car dans toutes les Sociétés médicales et pharmaceutiques de tous les pays on considère comme un déshonneur, comme une flétrissure morale, tout homme appartenant à l'art médical, qui se rend auteur ou complice de ce honteux trafic charlatanesque. En Belgique surtout, cette rigueur est poussée à l'extrême, tous les statuts des sociétés pharmaceutiques du royaume portent qu'il est défendu aux membres qui les composent d'annoncer ou de vendre de remèdes secrets. — Ces corps ont jugé indigne de leur appartenir tout médecin ou pharmacien qui se souille par la vente de ces arcanes, quel que soit d'ailleurs son talent et son mérite personnel sur tout autre rapport. — En résumé, les remèdes — dans un sens — peuvent tous être approuvés en particulier, puisque cela dépend de la confiance ou de la complaisance des médecins, ils sont tous approuvés en général, puisqu'ils sont tous prescrits. Les remèdes secrets devraient seuls faire exception à cette règle, précisement parce qu'ils sont secrets.

V.

DES DÉPOTS DE REMÈDES SECRETS.

Le désir de gagner qui nuit et jour occupe,
Est un dangereux aiguillon.
Souvent, quoique l'esprit, quoique le cœur soit bon,
On commence par être dupe,
On finit par être fripon.

M[me] DESHOULIÈRES, *Réflexions diverses.*

Et comme pour jouir des passions humaines, pour les assouvir pleinement, il faut, dans une société policée, en posséder les moyens suffisants, il en résulte que la plupart des hommes ne s'attachent qu'à s'en procurer la source. La vénalité est poussée à tels excès que la considération se compte avec des pistoles et les vertus mêmes se vendent à prix d'argent. Telles sont les causes de *l'intérêt particulier substitué à l'intérêt public.*

J. J. ROUSSEAU, *Discours sur l'économie politique.*

Le remède dont on veut faire un secret étant composé, on le dit approuvé, puis on le baptise et on lui impose un prix très élevé; il ne s'agit plus alors que de le vendre. A cet effet, on cherche un pharmacien, un confiseur, un perruquier ou un particulier quelconque dans chaque ville, et ce compère étant trouvé, on le charge de débiter le spécifique moyennant une forte remise pour cent : l'inventeur du remède paie les frais d'annonces, d'affiches etc. ;

cela s'appelle établir des *dépôts*, et les personnes qui débitent sont dites *dépositaires*.

La France possède dans son sein une multitude de ces adroits *industriels*, de ces aigrefins qui ont le rare talent de rendre les autres pays tributaires des Français, en produisant, en expédiant chez leurs voisins une infinité de ces merveilleux spécifiques. C'est de Paris principalement — siége et unique réservoir de lumières, de sciences et de perfectibilité humaine — que nous viennent ces futilités qu'il produit. Nous pourrions mépriser le charlatanisme de nos philanthropes amis les Français, s'ils ne parvenaient pas à placer leurs arcanes dans tous les coins de notre pays, et à faire une foule de victimes chez nous. — C'est par centaine que l'on compte les dépôts qui ont été établis en Belgique par des médecins et des pharmaciens de Paris seulement. — On comprend que des étrangers — avides de richesses — spéculent sur la bonne foi de leurs voisins, mais une chose qui nous étonne et nous indigne, c'est l'appui qu'ils rencontrent dans quelques pharmaciens belges. — Serait-ce l'ignorance qui les déciderait à se rendre les complaisants compères des charlatans français? — Mais ils connaissent tous le mérite des remèdes secrets. — C'est donc par la corruption qu'on gagne nos malheureux compatriotes; c'est l'appat de beaux bénéfices qu'on leur promet qui les décide à se rendre complices et instruments d'adroits spéculateurs et d'infâmes trafiquants. — Serait-il vrai que « les hommes en sont venus à un tel point de corruption, qu'il n'est pas honteux parmi eux de n'être pas homme de bien!!! » — Nous préférons penser avec le grand Nicole, l'illustre professeur de belles-lettres de Port-royal, celui qui eût pour élève l'immortel Racine, que « la morale est la science naturelle des hommes et que ceux qui ne la cultivent pas dans la forme extérieure n'en sont pas moins soumis à ses rigueurs dans le fond de l'âme. » — En effet, on comprend à peine, dans le cas qui

nous occupe, comment des hommes qui pourraient rendre d'importants services à l'humanité souffrante ; qui ne devraient jamais perdre de vue qu'ils ont le plus noble devoir, la plus sacrée mission à remplir dans ce monde ; on ne comprend pas, dis-je, comment ils ne rougissent pas de ravaler leur dignité, prostituer leurs diplômes et leurs talents en organisant des systèmes de mensonges et de supercherie de manière à rendre leurs connaissances médicales dangereuses pour la société. — Nous savons fort bien que les devoirs les plus sacrés peuvent s'oublier devant l'argent convoité, et que les hommes qui placent toute la récompense de leurs actes dans cette matière, sont toujours disposés à passer sur tout, à ne rien respecter, pas même leurs personnes. Oui, nous le savons par l'expérience ; aussi nous blâmons particulièrement ici l'immoralité de ceux qui spéculent *pour s'enrichir*.

Les pharmaciens qui vendent des remèdes secrets *pour vivre*, PAR NÉCESSITÉ (et il y en a, je pourrais le prouver) ne seraient pas mêmes excusables, si quelques médecins ne les forçaient, — en quelque sorte à en vendre, — en les prescrivant. — Doivent-ils se laisser mourir de faim, eux et leur famille, en refusant d'en débiter, ou vaut-il mieux *changer de commerce*, comme l'a dit un jour fort spirituellement M. le docteur Thirion de Namur, dans la *Gazette médicale belge?* J'abandonne bien volontiers la solution de ce problème aux profondes méditations de ceux qui partagent l'opinion du médecin Namurois.

Si la loi protégeait suffisamment la pharmacie, aucun praticien ne se trouverait placé dans une pareille alternative.

J'ai déjà eu occasion d'exposer ma manière de voir sous ce rapport, lorsque je demandais avec des collègues au gouvernement belge aide et protection pour la pharmacie en désarroi ; pour cet art si dédaigneusement abandonné, si délaissé dans ce pays. Tout gouver-

nement sage devrait pourtant éviter pour son peuple, les situations qui mettent les devoirs de l'homme en opposition avec ses intérêts *nécessaires* à la vie.

Malesuada fames et turpis egestas,

a dit Virgile. Ajoutons que tout gouvernement qui par apathie, ne cherche pas un remède à des maux pareils, protège l'immoralité d'une manière évidente; car, quel que soit l'amour sincère de la vertu qu'un homme possède, il est homme avant tout, il faiblit tôt ou tard sans s'en apercevoir, et il devient coupable dans le fait, sans avoir cessé d'être bon et juste dans l'âme. — Telle n'est pas la position des inventeurs de remèdes secrets. — L'exposé des chiffres portés en bénéfices déjà rapporté à titre de renseignement résume assez bien le but des médecins et des pharmaciens charlatans. On a vu que les dépositaires partageaient avec les inventeurs. — Pour donner une idée plus étendue sur les avantages qui résultent de ces marchés, je rapporterai quelque faits.

Le vin de salsepareille d'Albert se vend cinq francs le flacon.

Le rob de Laffecteur, vingt-cinq francs.

Les biscuits d'Olivier, dix francs la boîte.

Hé bien! pour guérir infailliblement les maladies dont ils sont les spécifiques, les malades doivent en prendre six, dix et jusqu'à vingt flacons.

J'ai connu une personne qui avait pris du rob Laffecteur pour 800 francs!!! ce qui ne l'a pas empêché de perdre une partie du nez, et elle l'aurait probablement perdu tout entier sans le secours de la médecine ordinaire. — On voit qu'il est facile aux inventeurs de réaliser d'énormes bénéfices dans de pareilles circonstances. — Je le repète, rien ne le prouve mieux aux yeux du public que les dépenses qu'ils font pour les frais d'annonces et la rémunération destinée aux dépositaires ; ceux-ci ne prennent pas moins de six francs pour

vendre un flacon de rob de Laffecteur, et ainsi *en proportion pour les autres remèdes secrets*. Quelquefois même leur tantième est augmenté du double sur ce prix par une remise de vingt-cinq pour cent. —

Les dépositaires n'étant pas, proprement dit, responsables de la bonne qualité des médicaments de leurs dépôts, s'en débarrassent sans façon dans l'état où ils se trouvent, et sans précaution aucune. — Vieux ou nouveaux — altérés, pourris ou intacts; — n'importe la qualité; pourvu qu'ils les débitent; c'est tout ce qu'ils demandent. — On comprendra la portée et la vérité de cette assertion en refléchissant que Paris établit des dépôts jusqu'en Amérique. — On ne fait pas de petites expéditions pour des pays aussi lointains; cependant si la vente ne se fait pas en temps convenable, sera-t-on assez bonasse pour supposer qu'on en vérifiera plus tard la qualité; et dans le cas d'une altération reconnue, croira-t-on que les dépositaires jeteront le tout à l'eau? — non, pardieu! non; — ce n'est pas ainsi que les choses s'arrangent; — les inventeurs perdraient trop de cette façon. Que leur importe, à eux, l'humanité? — la vente de leurs spécifiques quels qu'ils soient est le seul but qu'ils veulent atteindre; et l'or qui en revient en est le résultat désiré. — Hors de là, à quoi veut-on que ces braves gens là songent, grand Dieu! — Connaissant la nature des remèdes ou médicaments, nous n'aurions pas besoin — nous pharmaciens — de preuves matérielles pour nous convaincre que les remèdes secrets mis en dépôts depuis des années, sont très souvent altérés, décomposés ou pourris; mais ces preuves s'offrent souvent à nos yeux, même aux portes de Paris. — Qu'en sera-t-il donc de ceux qu'on expédie dans des pays éloignés, et qui ont à supporter une longue traversée, une température variée et un séjour de plusieurs années dans quelque armoire des dépositaires? Les lecteurs de bon sens pourront répondre eux-mêmes à cette ques-

tion. — On comprend déjà aisément combien il est facile de favoriser la vente des remèdes secrets ; toutefois, je n'en suis pas encore à ma dernière considération sur ce point.

Non seulement les pharmaciens dépositaires compromettent la dignité de leur profession, manquent à leur devoir et à leur conscience en se chargeant de faire le vil métier de charlatan ; mais plusieurs d'entre eux profitent encore frauduleusement du privilège de leurs patrons pour s'enrichir. — Ils font des contrefaçons à leur manière, et les débitent au prix ordinaire : ils ont ainsi tout le produit pour eux seuls. — Nous avons vu plus d'une fois les tribunaux saisis de pareilles causes — En vérité, cela est très édifiant ; ces sortes de procès sont le tableau vivant du trompeur trompé, du voleur volé !

« La mesure en est plus pleine,
» Je mets aussi sur la scène,
» Des trompeurs, des scélérats, »
Des fripons « et des ingrats. »

Pour atténuer la noirceur de cette accusation, on pourrait me faire observer que les dépositaires ne se rendent pas souvent coupables de faux. — Souvent, c'est possible, — mais je pourrais rapporter des faits qui atteignent directement *certains* dépositaires ; et pour un cas mis à nu, pour une personne reconnue coupable, combien d'inconnues !! — *Ab uno disce omnes.* — D'ailleurs, c'est à l'existence des dépôts que sont dues toutes les contrefaçons déloyales de remèdes secrets. — Outre que ces dépôts, compromettent la santé publique sur une grande échelle, on voit encore qu'ils favorisent et alimentent l'immoralité la plus odieuse. — Tout fait doit avoir une cause et un effet ou un but. — Quelle est donc la cause qui a amené la création des dépôts, et quel en est le but ? — Il convient de rappeler ces deux

points extrêmes pour mieux faire apprécier les abus que nous dévoilons.

La cause première est sans contredit l'existence des privilèges ou brevets. La cause secondaire, c'est le charlatanisme, l'outrecuidance de quelques hommes, et le but c'est la fortune.

Si la loi par son incompréhensible tolérance, n'encourageait pas le charlatanisme médical, il ne pourrait s'exercer que clandestinement, les ravages qu'il produit seraient alors beaucoup moins effrayants, ils ne présenteraient pas la millième partie des maux qu'il engendre aujourd'hui.

Il est donc patent que les fabricants de remèdes secrets soutirent des sommes exorbitantes au public! — On peut en juger par la valeur matérielle des formules connues, et même par simple induction. — Si l'on considère qu'on alloue aux dépositaires 25 et jusqu'à 50 pour cent de remise; de plus, si l'on réfléchit que les frais d'annonces, d'affiches, etc., sont excessivement élevés, ainsi que les frais d'expédition, d'emballage, il sera facile de se convaincre que ces industriels réalisent d'énormes bénéfices. — Les fortunes colossales que nous présentent quelques-uns d'entre eux sont là pour attester cette vérité. — Nous l'avons dit déjà plusieurs fois et nous ne saurions trop le repéter: — Le lucre est leur unique but: — que leur importe l'humanité?— De tels sentiments n'entrent pas dans l'âme de ces braves gens! — Leur humanité, à eux, ne ressemble guère à la belle vertu chantée par l'abbé Aubert:

Et, modeste en son air, autant que bienfaisante,
L'œil humide de pleurs, le bras toujours tendu,
Comptant pour rien son revenu.

Non, non. « Pourvu que le crédule patient prenne beaucoup
» de drogues et paie bien, c'est l'essentiel; qu'il meure ensuite, cela

» ne le regarde plus ; leur unique affaire c'est de gagner de l'argent ;
» et après quelques années de ce trafic infâme, après avoir fait des
» milliers de victimes, ces gens devenus millionnaires, font chanter
» par les poètes leur gloire et l'infaillibilité de leur traitement : ils
» deviennent membres de plusieurs sociétés savantes ; on en a même
» vus briguer l'honneur de la représentation nationale. C'est à la
» suite de ces spéculateurs immoraux que quelques pharmaciens ne
» craignent pas de se vautrer dans le bourbier du charlatanisme, et
» de ravaler un titre honorable en se rendant les complaisants com-
» pères de toutes les roueries mises en œuvre pour exploiter la cré-
» dulité publique : on se sent saisi de dégoût et d'indignation à la
» vue de tant d'impudence et de turpitudes. » (1)

Voilà, certes, une peinture qui n'est pas trop flatteuse ni pour les fabricants de remèdes secrets ni pour les dépositaires, ni bien rassurante pour les consommateurs.

---

(1) PYPERS, *Considérations sur la législation pharmaceutique belge.* Anvers, 1844.

VI.

DES DÉPOSITAIRES DE REMÈDES SECRETS.

Entrez, dit le docteur, d'un ton doux et décent,
Cette méthode est certaine et le Rob innocent;
Entrez, faible mortel, dans ce temple d'hygie,
Et vous serez guéri de votre maladie.
Prenez *l'eau d'orient* ou *le Rob Laffecteur*,
Mais payez avant tout : vingt francs sont de rigueur ;
Puis, guéris, si tu veux, meurs, si tu le préfères ;
A d'autres: avec toi, j'ai fini mes affaires.

PARODIE.

Je ne vois rien en vous qu'un lâche, un imposteur,
Un traître, un scélérat, un perfide, un menteur.

BOILEAU, *Satire V*.

Le charlatanisme pharmaceutique se manifeste publiquement par des prospectus et des annonces qui s'impriment dans les journaux politiques, par des affiches qu'on appose sur les portes des villes, au coin des rues, sur les édifices publics, contre la vitrine de certains pharmaciens ; enfin dans tous les endroits les plus fréquentés par le public. — Tout le monde a pu remarquer ces incomparables affiches concernant les remèdes secrets, qui se distinguent par des caractères

gigantesques, par des couleurs vives et éclatantes redigées dans un style de saltimbanque; digne imitation du langage de ces misérables histrions qui, montés sur des tréteaux dans les places publiques, amusent les niais dans le but de leur soutirer quelques deniers. — Ces annonces ou ces affiches font l'effet de la trompette du paillasse ou de la grosse-caisse du saltimbanque qui appelle les chalands. — Au langage sémillant du bateleur, les dépositaires des remèdes secrets joignent l'audace et l'insolence les plus révoltantes. — Que dire, en effet, de quelques uns de ces messieurs qui font ou laissent imprimer que les remèdes qu'il vendent *se trouvent dans toutes les meilleures pharmacies*, sans jamais oublier d'indiquer qu'ils se trouvent notamment chez eux. — Ces hommes auraient-ils l'esprit assez dévergondé pour vouloir persuader au public que les dépôts donnent du mérite à ceux qui les tiennent et de l'importance à leurs officines? — En vérité, de tels excès seraient admirables s'ils n'étaient pas trop dégoûtants. — Comment ne rougissent-ils pas de honte ces propagateurs de tous ces attrape-nigauds, inventés par la soif des richesses? Comment ne rougissent-ils pas, dis-je, d'escamoter la confiance du public par des paroles insidieuses, dans le seul but de lui extorquer le plus d'écus possible? —

Charlatans, charlatans! quelles leçons de haute moralité vous donnez à votre siècle!! Ah! si vous possédiez des remèdes secrets réellement précieux, il serait inutile de vous donner tant de peines pour les débiter, et fussent-ils taxés dix mille fois leur valeur intrinsèque, vous pourriez sans sortir de chez vous, les vendre aux malades de toutes les parties du monde! — Appuyons cette proposition par des faits.

Les savants Pelletier et Caventou en découvrant la quinine n'eurent pas besoin d'avoir recours aux affiches pour se faire connaître; ils n'eurent pas besoin d'établir des dépôts pour se rendre utiles à

l'humanité, par la raison toute simple qu'un médicament dont les effets sont constants et efficaces se recommande de lui-même ; ils savaient, au contraire, que ce moyen ne pouvait qu'être funeste à l'humanité, parce qu'il n'appartient — légalement et moralement parlant — qu'au médecin seul d'indiquer un mode de traitement, par la simple raison, qu'il est le seul apte et compétent dans l'espèce. — C'est donc à lui de juger des maladies et de l'état du malade ; et c'est lui surtout, qui doit varier la dose des remèdes d'après leurs propriétés, les besoins, l'âge, la constitution physique et la force des malades confiés à ses soins.

Pelletier et Caventou auraient pu devenir millionnaires en faisant un secret de leur découverte ; car deux années n'étaient pas encore écoulées depuis qu'on faisait usage du sulfate de quinine qu'on en fabriquait à Paris seulement, 10,000 onces par mois — quantité prodigieuse pour ceux qui savent que ce médicament héroïque ne s'emploie qu'à très-petites doses.— Cependant ces deux hommes illustres ne voulurent pas profiter de cette occasion : ils sacrifièrent leur intérêt privé au bien-être général. — Honneur soit rendu à un si rare, si noble et si généreux désintéressement ! — Le célèbre M. Courtois qui découvrit l'iode en 1813, suivit le même exemple ; il eut le malheur d'être presque entièrement oublié de ses contemporains. — Dire que l'iode est un des plus précieux médicaments de la matière médicale, et savoir que Courtois mourut pauvre et obscur, c'est faire à la fois l'éloge de l'homme et du remède. — Courtois est mort dans la misère, dans un dénuement tel, qu'un journal de pharmacie ouvrit une souscription en faveur de sa famille, et que la rédaction s'y cotisa même pour un beau chiffre. — Voilà des hommes qui font sincèrement le bien : voyez comme ils le font. — Courtois méritait les faveurs de la fortune, il méritait le rang suprême, il était digne du meilleur des sorts — il mourut sur un grabat ! — Cependant

jamais découverte chimique ne fut plus utile à la médecine. Mais pour ne pas retarder les bienfaits qu'elle devait produire, Courtois ne voulût point en faire un secret, il ne demanda pas un de ces privilèges qui engendrent tant de maux et ne produisent jamais de bien, il dédaigna de s'enrichir par des moyens déshonorants et immoraux. — L'ingratitude des hommes fut sa récompense — rendons ici un bien faible hommage à sa mémoire.

Les partisans de remèdes secrets voudront peut-être se prévaloir des faits qui viennent d'être cités pour démontrer que l'on invente en pharmacie. Nous ne contesterons nullement cette vérité qui fait le plus grand honneur à la corporation. Oui, l'on invente en pharmacie; les sciences pharmaceutiques progressent comme les autres; c'est ce que les publications médicales attestent d'ailleurs d'une manière péremptoire. Mais il n'est pas établi et on n'établira jamais que les remèdes secrets rendent des services à l'humanité, tandis qu'il est incontestable — et on le prouve — qu'ils causent de grands maux et qu'ils peuvent en causer encore davantage.

Si les remèdes secrets étaient utiles ou nécessaires, la pharmacie ne serait plus qu'un vain mot, elle ne serait plus qu'une science propre à tromper les médecins et à retarder au moins la guérison des malades. — Cependant lisez les annonces. — Sans remèdes secrets le monde est en danger! sans remèdes secrets, il n'y a plus de guérison possible!! — Écoutez le langage des inventeurs et des dépositaires: au moyen de leurs arcanes, la guérison de tous les maux, de toutes les maladies de l'espèce humaine, n'est plus qu'un jeu, qu'un accident très-insignifiant de la nature, dont on ne doit pas s'inquiéter le moins du monde. — Allons bon! voilà que les remèdes secrets vont détrôner les Parques, ils vont mettre holà à l'exécution des décrets rigoureux de ces trois sœurs pâles et maigres qui filent la durée de notre existence. Les ciseaux d'Atropos vont se rouiller; Clotho

et sa hideuse sœur briseront sans doute leur quenouille comme un meuble désormais inutile. — Y consentirez-vous de bon cœur, ô divinités redoutables? ...

Le charlatanisme pharmaceutique est si raffiné qu'on a mis en œuvre tous les moyens de séduction pour réussir dans ce trafic honteux, et je dirai barbare, puisqu'il fait des victimes. — Pour étayer ce que j'avance, disons que des inventeurs de remèdes secrets, afin de se donner des airs d'assurance et de sincérité, conviennent de ne pas percevoir la totalité du prix du remède qu'après le rétablissement parfait du malade, mais à la condition de consigner préalablement une certaine somme entre les mains de l'escroc. — Cet adroit système est suffisant pour induire en erreur les personnes qui ne raisonnent pas ; mais pour peu qu'elles fassent attention, et qu'elles réfléchissent, elles verront clairement que ces garanties sont illusoires, ironiques et funestes. — En effet, les guérisons sont quelquefois si faciles à opérer, qu'en administrant des médicaments au hasard, sans vertus bien grandes, sans effets bien marqués, on obtient quelquefois, *dans des maladies légères*, une guérison instantanée et souvent même inattendue pour le malade qui se croit plus malade qu'il ne l'est réellement. — C'est ce qui est cause de la vogue des remèdes secrets. — Hé bien! la somme que ces industriels reçoivent d'abord à titre d'arrhes est déjà quatre fois plus élevée que la valeur du remède : dans tous les cas, ils ne perdront jamais ; et si par hasard, ils guérissent le malade, ou plutôt si le malade guérit, ils gagneront alors au double ; donc un calcul et un marché de ce genre leur sont toujours avantageux. — C'est seulement un vol de plus. — Voilà, malades crédules et amateurs du merveilleux, protecteurs et soutiens du charlatanisme, voilà comment on vous attrape, comment on vous traite, comment vous vous exposez, comment vous portez à rire à vos dépens ; et surtout, voilà comment on étrille votre bourse ; mais,

« Telle fut en tout temps la fortune des sots,
» Leur bourse et leur santé subissent mille assauts ;
» L'un dans ses élixirs prétend noyer leur glaire,
» L'autre sur des humeurs prodigue sa colère. »

Je suis intimement convaincu qu'aucun journal médical ou pharmaceutique n'a jamais souillé ses colonnes en annonçant des remèdes secrets. Au contraire, ces derniers sont dénigrés et honnis par toutes les publications scientifiques compétentes.

Les dépositaires ne trouvent moyen de les mettre au jour, de les étaler que par la voix des journaux politiques. Ceux-ci poussent parfois à l'extrême cette complaisance coupable. — Voici comment. — Des réclames sont rédigées par les dépositaires ou par des affidés avec tant d'adresse que vous croiriez entendre le journaliste lui-même. — Quand un rédacteur ou propriétaire d'un journal politique se prête à de semblables condescendances, c'est qu'il en fait une affaire d'intérêt privé ou de coterie ; car il sait bien — et il doit l'avouer lui-même — qu'il n'a ni caractère ni mission pour se prononcer sur la valeur d'un médicament ou d'un traitement quelconque. Si par hasard, il disait qu'il est médecin, alors nous le renverrions au chapitre premier de cet ouvrage. En attendant, nous pensons que c'est par toutes ces adroites manœuvres que l'on gagne le plus facilement la confiance des acheteurs. — Donnons quelques spécimens de ces moyens subreptices qui sentent son charlatan d'une lieue.

Le journaliste insère d'abord dans la page destinée aux annonces, tels ou tels remèdes secrets à vendre chez Mr un tel ; – deux jours plus tard, on remarque, dans le corps du journal des réclames très-adroites qui renvoient aux annonces des jours précédents. — C'est un moyen d'attirer l'attention des lecteurs et les charlatans y réussissent souvent.

Lorsque vous rencontrerez dans le corps d'un journal politique le nom d'un dépositaire à côté d'une de ses drogues annoncées, vous pouvez hardiment conclure qu'il est question d'une réclame intéressée ou personnelle.

Les dépositaires épuisent toutes les ressources imaginables de l'esprit pour déguiser la source de ces réclames, afin de donner le change au public. Tout le monde n'est pas dupe de cette grosse malice, mais beaucoup de personnes cependant, n'échappent pas à l'attrapoire.

Citons quelques exemples de ces curieuses réclames.

« 1° Rien n'est impossible à la chimie. — Un chimiste allemand, M. Léopold Lob, nous en fournit une preuve incontestable » — si cela était vrai, nous conseillerions à M. Lob, de rendre, au moyen de la chimie, les hommes un peu moins crédules, plus clairvoyants, plus sages, en un mot, un peu plus parfaits ; il mériterait bien de l'humanité, et il aurait la gloire de faire une œuvre plus parfaite que celle de Dieu. O dérision des dérisions ! ce n'est pas tout — « on donne 10,000 francs à celui qui prouvera que l'eau de Lob ne fait pas *repousser et épaissir* les cheveux sur les têtes chauves ! elle arrête aussi la chute des cheveux, et les conserve jusqu'au tombeau. S'adresser à M. Lob, chimiste à Paris, prix 10 FRANCS le flacon. » Voilà certes ! le plus habile homme qui ait jamais paru ; si RIEN n'est impossible à la chimie, au moyen de cette science M. Lob devient l'égal de Dieu ; il a de plus un avantage sur l'être suprême, c'est de parer aux inconvénients et aux désagréments de têtes chauves, que le créateur a trop négligées dans son œuvre. M. Lob, lui, peut conserver les cheveux jusqu'au tombeau à tout le genre humain. — Pouah !

» 2° M. T****, pharmacien à W****, à l'honneur d'informer le public, qu'il vend un bon remède (*sic*) approuvé depuis longtemps »

— par qui, s'il vous plaît, M. T**** ? — « pour faire donner du bon beurre aux vaches lorsqu'elles en donnent du mauvais. » — Hé quoi, M. T**** ! vous faites imprimer de pareilles choses, et vous lancez force prospectus jaunes et rouges dans les campagnes pour faire connaître cet excellent *remède;* mais savez vous que c'est du charlatanisme tout pur que vous faites là !! — « Il vend aussi un baume qui produit de suite son effet lorsque les vaches sont entonnées, et aussi lorsqu'en temps de semage de froment et seigle, il vend un ingrédient qui empêche toutes mauvaises herbes quelconque. » — Ceci a été copié littéralement sur un prospectus safrané de M. T****; si quelqu'un comprend ce que veut dire ce monsieur dans ce bouquet de style, je le déclare plus intelligent et éclairé que moi.

» 3° Le célèbre Broussais prescrivait le racahout des Arabes, comme un aliment *incomparable* pour les poitrines faibles, *nous le recommandons aux malades.* Voir aux annonces, ou dépôt chez M. un tel... » Voilà une recommandation *supposée* appartenir au journaliste, et que celui-ci accepte comme sienne ; cependant dans le fait, le dépositaire en est le véritable auteur.

» 4° Avec l'hiver reviennent les rhumes; dans ce cas, *nous ne saurions trop recommander l'emploi de la pâte de Georgé.* Dépôt à la pharmacie de M. un tel.... »

» 5° Jusqu'à présent, la goutte, cette affection si douloureuse, avait été rebelle à tous les agents thérapeutiques. M. Lartigue, en inventant ses pilules a comblé cette lacune. C'est un remède infaillible pour la *guérir.* Les certificats des plus savants médecins que nous avons sous les yeux, ne nous laissent aucun doute à cet égard. *Nous recommandons spécialement ce remède au public.* Dépôt à la pharmacie de M. un tel... »

» 6° Les grandes chaleurs ont rendu *nécessaire* l'emploi de la pommade du baron Dupuytren ; les plus savants médecins la prescri-

vent contre la chute des cheveux. *Nous en conseillons l'usage*. Dépôt chez M. un tel.. »

O turpitudes ! j'aimerais autant être condamné à remplir le tonneau des Danaïdes que d'être forcé à reproduire toutes ces belles réclames, tant elles sont nombreuses, variées et d'un style pittoresque. — Les cendres de Dupuytren tressailliraient d'indignation dans la tombe, si elles pouvaient apprendre que nos médicastres à la mode font aujourd'hui de ce chirurgien illustre, un infâme charlatan. — Vraiment ! ne sont-ils pas bien plaisants et très-ridicules, Messieurs les publicistes politiques, quand ils frappent sur la grosse-caisse en faveur des saltimbanques diplômés ! — Question d'intérêt, me dira-t-on, j'en conviens, mais aussi je répondrai : action immorale et coupable ! Qu'ils s'occupent de leurs affaires, c'est-à-dire, de se quereller le plus adroitement possible sur la politique pour avoir force abonnés — c'est fort bien ; je n'ai rien à y voir — mais qu'ils s'immiscent eux, étrangers, dans le domaine médical, qu'ils se rendent les complaisants compères d'escroqueurs adroits, qui ruinent le pauvre public : alors dans mon indignation, je crierai de toute la force de mes poumons : haro sur le baudet ! Honte et réprobation sur les trompeurs *et leurs complices !*....

Souffrez, Messieurs les publicistes politiques, que je vous dise très-bas à l'oreille, que dans de pareilles circonstances, vous jouez un bien piètre rôle. Cessez ce compérage, — croyez-moi, ce conseil est sage et ne peut que vous être utile.

« Soyez plutôt maçon, si c'est votre métier. »

Vous voyez bien, lecteurs, qu'on ne s'adresse pas aux juges naturels des médicaments pour en vanter les vertus — qui ne seraient, du reste, acceptées que sous bénéfice d'inventaire — messieurs les charlatans le savent trop bien ; aussi, c'est à la porte des consom-

mateurs qu'ils frappent, qui, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, ne connaissent rien à la chose, admirent une si belle phraséologie et prennent tous ces beaux mensonges pour de belles et excellentes vérités.

Nullement prévenu des pièges que lui tend le charlatanisme médical, le public doit nécessairement tomber dans l'abîme : car les promesses sont si belles, les choses annoncées sont si rares, si mystérieuses, si extraordinaires!...... Lisez donc ces pancartes et ces affiches, puis jugez. — Remède dont se servait Napoléon! Quel sacrilège! — Remède dédié à son Altesse royale! Quelle effronterie! — Plus de têtes chauves! Quelle bouffonnerie! — Toujours vierge!?!.. Ouf! grand Dieu!! —

Pilules Angéliques!!

Essence éthérée de Rouvière!!

Kaïffa d'orient!!

Plus de copahu!!

Remède infaillible!!

Pilules indiennes!!

Guérison en trois jours!!

Racahout des arabes!!

Palamont des turcs!!

Pâte de nafé d'Arabie!!

Eau d'Orient!!

Allahtaïm du Sérail!! etc. etc.

Est-il possible d'inventer de plus belles gasconnades? — Un immense volume ne pourrait contenir les milliers d'affiches et d'annonces différentes, toutes plus ou moins chargées de bigarrures, qui se publient chaque jour. — Comment échapper aux attrapoires de ces braves gens qui promettent tant et si bien? comment ne leur donnerait-on pas son dernier écu pour être guéri des infirmités dont on est

atteint, afin de prolonger ses ans, ne fut-ce même que d'un seul jour? — Il n'est pas jusqu'à l'art vétérinaire qui n'alimente le charlatanisme. Lisez cette formule d'une annonce — « poudre de Hemel — SEUL remède contre la maladie des chiens. » — Pourrait-on croire à tant d'audace, d'effronterie et de mensonge? Vraiment non, si nous ne l'eussions lue cent fois dans les journaux politiques. S'il existe un pareil remède, pourquoi consulte-t-on encore les vétérinaires? Les chiens sont fort heureux que cet honnête M. Hemel soit venu au monde; sans lui, ils seraient tous condamnés à périr à la première maladie, car avant M. Hemel il paraît qu'on ne connaissait point de remèdes pour eux, puisque le sien est le *seul* qui soit capable de soulager ces intéressants quadrupèdes. — Ah! s'ils avaient l'intelligence de l'homme, je suis persuadé qu'ils voteraient un monument à la mémoire de ce grand homme, sur le frontispice duquel ils feraient graver en gigantesques lettres d'or

A MONSIEUR HEMEL

L'ESPÈCE CANINE RECONNAISSANTE.

Il y a quelque temps, un voyageur vendait en Belgique et en Hollande, une contrefaçon de la pâte de nafé d'Arabie. Le fabricant ou inventeur de cette pâte, se plaignait furieusement de cette infraction illégale et anti-sociale; pour prouver que la santé publique lui tient au cœur, et dans la crainte que le public n'achetât le produit de cette contrefaçon, voulant d'ailleurs prouver que sa pâte, à lui, jouit seul de propriétés bienfaisantes, il fit insérer ses doléances dans les journaux politiques, et engagea par la même voie, les personnes qui en font, qui désirent ou qui eussent désiré en faire usage, d'aller voir le fruit chez M. Brunin Labiniau, pharmacien à Bruxelles. —

Il va sans dire que M. Brunin est le seul belge qui puisse montrer

le fruit du nafé. Quand on a vu le fruit, on peut être certain qu'il entre dans la pâte, n'est-ce pas M. Brunin ? Parbleu, qui oserait en douter ! cependant les malades en sont-ils mieux portants quand ils ont vu un fruit ou quelque chose qui ressemble à un fruit qui leur est inconnu, ou qui est rendu méconnaissable par diverses causes qu'il est inutile d'énumérer ici. La vue d'une substance prouve-t-elle en faveur de ses propriétés bienfaisantes et efficaces ?— ô Charlatanisme, charlatanisme !!

J'ai connu des malades qui faisaient usage de la pâte et du sirop de nafé, abandonner ce traitement sans être guéris des maladies pour lesquelles on préconise ces remèdes. Ils en revenaient à un morceau de gomme arabique qui les soulageait ; et par conséquent, qu'ils regardaient à juste titre comme plus efficaces encore que ces préparations vantées.

C'est vraiment à regret que j'abandonne ce chapitre aussi intéressant que piquant. J'espère toutefois que le lecteur y puisera assez de réflexions pour se méfier désormais des remèdes secrets, des paroles fallacieuses des fabricants d'arcanes, et des annonces de dépositaires. Qu'il soit bien convaincu que tous ces rouages réunis et mis en œuvre, ne tendent qu'à un seul et unique but :

GAGNER DE L'ARGENT QUAND MÊME.

VII.

DE L'INUTILITÉ DE REMÈDES SECRETS ET DE PRIVILÈGES.

Si l'homme est grand, c'est quand des végétaux,
Étudiant les vertus et les vices,
Il adoucit leurs sauvages prémices,
. . . .
Qu'en feu liquide il résout les métaux,
Qu'il décompose un mélange adultère,
Et que des sels épurant les cristaux,
Il rend pour lui leur poison salutaire.

MARMONTEL. *Discours sur la force et la faiblesse de l'esprit humain.*

Si l'homme est vraiment grand, pourquoi, dans sa splendeur,
Manque-t-il tous les jours aux lois de la grandeur ?
Si l'homme est sage et bon, pourquoi dans sa sagesse,
Vise-t-il avant tout au rang, à la richesse?
Au lieu du vrai, le faux, au lieu du bien, le mal,
N'erre-t-il pas souvent dans ce chemin fatal ?....
Enfin, s'il a le choix dans des choses utiles,
Par un étrange abus, il prend les plus futiles !....

A. J. H.

Le charlatanisme médical et pharmaceutique quoique restreint aujourd'hui à un petit nombre d'individus, mérite cependant qu'on s'en occupe. L'intérêt de l'humanité l'exige impérieusement. Car je suis bien convaincu que ceux qui exploitent cette industrie, en retirent autant de fruits — pécuniairement parlant — que tous les praticiens respectables ensemble.

Il est bien entendu que je laisse ici à chaque médecin et à chaque

pharmacien son mérite personnel : je ne critique que des abus ; il m'est donc permis — et je pense de plus que c'est un devoir pour moi — de dévoiler publiquement les menées de quelques praticiens qui se font passer pour des hommes supérieurs, afin de donner le change au public sur leur talent, et s'attirer ainsi une foule de clients. Je ne saurais trop recommander au public de se prémunir contre ces phrases ronflantes et sonores, contre ce style ampoulé dont les boursoufflures pittoresques font tout le mérite. Au train que vont les choses, le mérite réel, qui est souvent modeste, n'est plus apprécié. — Il n'y a plus que les hâbleurs, que les charlatans qui soient consultés et courus. — Les réclames dans les journaux politiques sont de mode ; elles sont dans toute la plénitude de leur splendeur. Mais je le répète, il n'appartient pas à un journal politique, ni à une autorité quelconque, étrangère à l'art de guérir, de se prononcer — avec connaissance de cause — sur le talent pratique d'un médecin ou d'un pharmacien, ni sur les vertus de tel ou tel médicament.

La plupart des hommes ne pensent à la médecine que quand ils sont malades ; ils s'en moquent, ils en rient, et lorsqu'ils sont étendus sur leur lit, ils croient au premier venu, surtout s'il prône bien sa science et ses remèdes. — Telle est une des principales causes qui ont accrédité la vogue de remèdes secrets. Il est cependant incontestable qu'ils sont inutiles, quand même ils seraient toujours de bonne qualité ; si non, ils devraient se trouver dans l'intérêt de leurs malades, et dans le leur propre, obligés de les prescrire. Cependant il est peu de praticiens qui accordent leur confiance à ces remèdes. Comment oseraient-ils le faire ? Ce sont des compositions qu'ils connaissent ou qu'ils ne connaissent pas ; pour celle dont la formule leur est connue, sur une prescription ordinaire, on peut se la procurer chez *tous* les pharmaciens. — Les médicaments

achetés ainsi offrent l'avantage d'être nouveaux et d'être livrés à meilleur marché que chez les dépositaires. — Mais pour les compositions inconnues, les médecins savent qu'ils auraient grand tort de les ordonner ; car, ils comprennent fort bien qu'ils exposeraient leurs malades, et eux-mêmes risqueraient de couvrir leur nom du stigmate peu honorable du charlatanisme ou de l'ignorance.

Un exemple fera encore mieux ressortir ma pensée sur ce point, et prouvera combien est singulière la conduite d'un médecin qui accorde sa confiance aux remèdes secrets.

Je suppose qu'un médecin se rende chez un pharmacien et lui dise : j'ai besoin d'un remède contre les affections du cœur, je vous prie de m'en préparer un pour toutes les maladies rangées dans cette catégorie. — Pour satisfaire à cette demande le pharmacien lui remet une préparation, à laquelle il donne un nom quelconque, en lui indiquant — à lui médecin, — la manière de l'administrer ou d'en faire usage ; mais sans lui donner aucun renseignement sur la composition. — Le médecin peut-il en conscience se servir de cette drogue? — doit-il se fier aveuglement aux faibles connaisances médicales du pharmacien ? — Non, sans doute ; il serait absurde et ridicule, il serait inhumain de se jouer ainsi de la vie des hommes et de se moquer d'un art qui a toujours été — et avec justice — en grande vénération parmi les hommes. Voilà pourtant ce que font les médecins qui ordonnent des arcanes. Je n'insisterai pas davantage sur ce point; d'après ce que j'en ai dit précédemment, les gens raisonnables seront convaincus que les remèdes secrets ne peuvent pas jouir d'une utilité relative, encore moins absolue ; par conséquent, qu'il serait nécessaire que ces médicaments fussent proscrits de la pratique médicale.

Ce principe une fois admis, aucun gouvernement ne devrait plus

accorder des privilèges de l'espèce. Nous allons examiner cette autre question.

En règle générale quel est le but d'un gouvernement en accordant un privilège ou brevet? Les privilèges s'accordent pour récompenser le talent et le mérite, en protégeant pendant un certain nombre d'années, contre une concurrence décourageante, les inventeurs de telle ou telle découverte, de tel ou tel système nouveau et utile.

Cette disposition législative est sage en ce qui concerne l'industrie; mais elle manque complètement son but sous le point de vue que nous l'envisageons, c'est-à-dire par rapport aux privilèges qu'on accorde aux compositions pharmaceutiques secrètes. — Nous n'avons pas seulement ici une chose inutile à signaler, mais nous dirons que le législateur n'a jamais rien imaginé de plus funeste, pour les résultats qui sont la suite inévitable de son application.

En voici la raison.

L'industriel, l'ouvrier obtiennent-ils un brevet, le public est à même d'examiner, de juger, de contrôler l'objet, et par suite, sa nature et son mérite. L'inventeur s'avise-t-il de chanter trop haut sa conquête, d'exagérer son génie, afin de faire du charlatanisme outrecuidant, on lui prouve que son langage n'est qu'une vanterie déplacée, en lui mettant sous les yeux le produit dont il parle, dont on peut apprécier la valeur comme lui. — On comprend qu'il n'en est pas de même pour les remèdes secrets, puisque, pour en juger, il faut des personnes *exceptionnelles*. On les achète sans les connaître, et on se laisse tromper sans se plaindre. Lorsqu'il arrive qu'un malade guérit en faisant usage de remèdes secrets, il en chante les vertus sans réfléchir qu'il aurait été quitte de ses maux plus sûrement et à meilleur compte en consultant un médecin. Il tiendrait un langage également laudatif, lors même que ces remèdes lui eussent fait plus de mal que de bien : — qu'en sait-il, lui? dès qu'il

guérit, peu lui importe qu'on ait entretenu sa maladie un mois ou deux de plus. Il n'est pas à même de pouvoir comprendre et apprécier tout cela, et le charlatan profite de cette ignorance en riant sous cape, tant de sa dextérité à tromper le patient, que du succès inattendu de sa médication et de l'étonnante admiration gratuite dont il est l'objet.

L'état d'oubli et d'abandon dans lequel le gouvernement a laissé si longtemps l'art de la pharmacie, a beaucoup contribué à faire naître les abus qui souillent la profession. Les réformes qui viennent d'être introduites dans l'enseignement pharmaceutique, contribueront-elles à faire disparaître ces abus? — Nous l'espérons; mais nous avons lieu d'en douter. Du reste, ce ne n'est pas une répression partielle, mais totale que réclament les intérêts de l'humanité. Des mesures plus énergiques devraient donc, suivant nous, être adoptées pour comprimer et refouler le débordement du charlatanisme, tant en médecine qu'en pharmacie. Alors nous n'aurions plus besoin d'instruire ceux que l'autorité paraît ne pas vouloir protéger contre la supercherie de quelques-uns. Mais hélas! nous en sommes encore à faire des vœux... — La question de savoir si l'on doit accorder des récompenses aux inventeurs de remèdes secrets, se ressout négativement d'elle-même; d'abord l'application est, sinon impossible, du moins tellement difficile, qu'elle est à peu près insurmontable; car, dans tous les cas, il faudrait, avant tout, qu'on évitât de stimuler le charlatanisme : cependant au moyen des récompenses, on lui accorderait une protection indirecte. En effet, si le gouvernement achetait le secret d'un remède en grande faveur dans le public; qui est-ce qui serait juge de sa valeur réelle? — Qu'arriverait-il dans cette occurrence? — Qu'on verrait des médicaments précieux méprisés par les acheteurs; et d'autre part, des substances insignifiantes payées fort cher.

En règle générale, quand on fait la découverte d'un remède, il est impossible de le mettre en vogue tout de suite : — il y a des exceptions, mais nous n'en parlerons pas, précisement parce que ce sont des exceptions — il faut bien souvent un grand nombre d'années avant que les médecins puissent apprécier les propriétés d'une préparation *véritablement* nouvelle. Ne voyons-nous pas que des remèdes nouveaux sont accueillis avec enthousiasme et quand le prestige de la première faveur est exhalé en fumée, ils sont répudiés et considérés comme inutiles, infidèles ou beaucoup moins actifs qu'on ne le croyait d'abord, ou bien encore, on lui reconnaît d'autres propriétés que celles qu'on leur attribuait en premier lieu. Par exemple, l'huile de foie de morue est encore regardée par plusieurs praticiens comme un don funeste fait à la thérapeutique; tandis que d'autres médecins vantent ce médicament comme une panacée. — Jadis le gaïac fut reputé efficace contre la syphilis; aujourd'hui on le considère seulement comme un auxiliaire aux préparations mercurielles. — L'iode cet agent si précieux, dut attendre plusieurs années avant de jouir de la vogue si bien méritée qu'on lui accorde aujourd'hui : il y a plus que tout cela; lorsqu'on aura payé une somme considérable pour un remède nouveau, le lendemain on en découvrira un meilleur qui, abandonné au monde médical, détrônera sans peine le premier, pour faire bientôt place à un troisième. D'un autre côté, si l'on continue à accorder des privilèges, quelles que soient les précautions que le gouvernement apporte dans les décrets de ses ordonnances, le charlatanisme s'en emparera bientôt frauduleusement et les ravages qui en seront les tristes et inévitables suites, reparaîtront de nouveau en changeant seulement de forme.

Supposons toutefois que, sans inconvénients aucuns, on puisse accorder des brevets. Si les remèdes qui en font l'objet demeurent secrets, il arrivera ce qui a lieu aujourd'hui. Les médecins ne con-

naissant pas ces remèdes, ne pourront, n'oseront les prescrire ; ainsi donc, tout cela ne pourrait produire aucun bien, mais pourrait engendrer de grands maux. — En somme, il me paraît qu'il existe maintenant assez d'hommes instruits et désintéressés sur la matière — et la presse en fait foi — pour qu'il ne soit utile de stimuler les progrès des sciences médicales et pharmaceutiques par des dispositions inutiles et dangereuses, en protégeant d'ailleurs par des privilèges le mensonge et la mauvaise foi des spéculateurs. Je dis donc hardiment et avec une profonde conviction aux législateurs : Abolisez tous les privilèges que vous avez accordés aux inventeurs de remèdes secrets, décretez ou faites décreter que les gouvernements n'en accorderont plus à l'avenir ; vous augmenterez ainsi le véritable zèle des praticiens en fermant à jamais la porte au charlatanisme *légal*.

VIII.

DES DANGERS DE REMÈDES SECRETS.

Trop aveugles humains, quelle erreur vous enivre ?
Vous n'avez qu'un instant pour penser et pour vivre,
Et cet instant qui fuit est pour vous un fardeau !
Avare de ses biens, prodigue de son être,
Dès qu'il peut se connaître,
L'homme appelle la mort et creuse son tombeau.
THOMAS, *Ode sur le temps.*

Quoi ! pour tant de douleurs, de victimes tuées,
Quelques cent francs d'amende, et les frais du procès !
Quel verdict, juste ciel ! moins d'un franc par décès !!
Dr FABRE. *Phocéen.*

Grâce aux remèdes secrets, deux médecines et deux pharmacies sont en présence. Les unes, mères très-dignes, filles du dévouement et de la science. Les autres, batardes et égoïstes, nées de la mauvaise foi et de la cupidité. — Les premières reposent modestement entre le devoir, la vertu et la conscience, se montrent avec la pureté et la timidité de filles sages et pudiques ; elles sont à cause de cela souvent delaissées par le monde ignorant et gâté. — Les secondes étalent une audace et une effronterie sans exemple, elles déploient

au grand jour le luxe, les ruses et la frivolité des coquettes pour suppléer par ce faux clinquant aux qualités qui leur manquent ; elles reçoivent ainsi les indignes faveurs du public trompé, dont la sensibilité se déploie pour elles avec tant de générosité.

C'est ainsi que les malades accordent plutôt leur confiance à un charlatan, à un médecin voyageur, à des médicastres nomades astucieux et ignorants qui ne sont pas sur les lieux pour répondre de leurs actes, et qui exigent des rétributions exorbitantes, qu'à des sommités médicales qui se trouvent dans leur voisinage, et qui, par conséquent, ont tant d'intérêt à se comporter noblement envers leurs clients, en n'exigeant d'ailleurs que des honoraires proportionnels au déplacement, à la nature des cas, mais qui en toutes circonstances seront toujours fort peu élevés. C'est ainsi que le public court chez le pharmacien charlatan acheter à grand prix des remèdes secrets, plutôt que de se procurer des médicaments chez un pharmacien honorable, exerçant sa profession avec science et conscience. On voit même des malades tellement imbus de ces préjugés, qu'ils prennent des remèdes secrets à l'insu de leur médecin, tout en suivant le traitement qu'il indique ; de là résulte que la science est faussée et souvent déroutée. — C'est un grand mal. — Pourquoi cette confiance dans les remèdes secrets? — C'est à cause sans doute des imprimés qui les accompagnent, où les vertus de ces remèdes sont énumerés avec force éloges. Le public qui aime le merveilleux, se laisse influencer et se laisse prendre à cette glu.

Pourtant l'expérience a prouvé que tous les traités de médecine populaire, ont toujours fait plus de mal que de bien, quoiqu'ils fussent écrits avec sincérité, quoiqu'ils ne renfermassent aucun artifice, quoiqu'ils fussent publiés dans le but d'être utile à l'humanité. — Que dire donc des prospectus, des brochures, etc., qui sont rédigés dans un but tout-à-fait opposé? Ces imprimés vous appren-

nent en quelques mots, sans étude préalable, à connaître toutes les maladies et à les guérir, par conséquent à vous passer de médecin. Ils vous conseillent des remèdes que personne ne connaît, qui sont réprouvés par des hommes compétents pour mille et une causes ; et ils vous donnent le moyen de vous les procurer, quand bon vous semble, chez tel ou tel pharmacien. — Si les législateurs n'avaient pas reconnu les graves inconvénients qui peuvent résulter d'un pareil état de choses, la loi n'aurait pas défendu aux pharmaciens de vendre des médicaments composés sans prescription d'un médecin. Mais qu'importe la loi à un dépositaire? — de l'argent avant tout, voilà ce qu'il lui faut ; le gain, le lucre,— pour le reste, cela ne le regarde pas. — Vous convaincre pour vous faire acheter, voilà toute sa tactique.

Lorsque les brevets — quand brevet il y a — sont expirés, les dépositaires n'en continuent pas moins d'annoncer et de vendre les drogues ci-devant privilégiées, comme étant encore secrètes. — Ils insultent ainsi doublement aux autorités chargées de la police médicale ainsi qu'à tous les hommes de l'art. — N'avons nous pas vu que le brevet de sirop de Johnson était expiré depuis 1842, et cependant qu'on continue encore en Belgique à l'annoncer comme une composition secrète.

Les remèdes secrets offrent tous les dangers éventuels résultant de la médecine mal pratiquée, de la pharmacie mal connue. — Dans l'application de cet étonnant système médical, le malheur est pendant à chaque porte, et l'on n'y échappe que par exception,

De la théorie, passons à la démonstration, de l'assertion aux faits, et désignons les cas où les dangers sont inévitables.

1° Lorsque les remèdes secrets employés sont altérés.

2° Lorsqu'ils sont mal préparés.

3° Lorsqu'ils sont mal administrés.

Je pars toutefois du fait très-contestable que les formules de remèdes secrets soient irréprochables.

I.

Dangers d'employer des remèdes secrets altérés.

Les médecins et les pharmaciens savent tous que beaucoup de remèdes sont altérables : — tels sont les sirops, les pâtes, les pommades, les poudres de substances organiques et autres. Or, il existe dans les dépôts ou chez les dépositaires, des remèdes secrets qui revêtent ces formes. — Cela posé, peut-on disconvenir que la plupart des dépositaires fournissent aux malades des substances devenues nuisibles par suite de la décomposition qu'elles ont éprouvées? — non sans doute à moins qu'on ne prouve

1° Qu'elles contiennent un agent suffisamment préservatif;

2° Qu'elles ne séjournent pas assez chez les dépositaires pour obéir aux lois destructives de la nature. — Voilà précisement ce qu'on ne prouvera pas, par la raison toute simple que cela est impossible. — Plusieurs médecins et pharmaciens très-respectables m'ont assuré avoir vu des remèdes secrets en très-mauvais état, sous le rapport de la conservation. — J'ai vu des sirops fermentés, du racahout des arabes presque pourri, des pommades rancies, des pâtes moisies, et tout cela, vendu à des ignorants qui les employaient tels quels.

Les défenseurs des remèdes secrets ne sauraient, dans aucun cas, rendre responsables les dépositaires; et cela, pour deux raisons. — La première, c'est que le dépositaire n'est pas toujours pharmacien, par conséquent il n'est pas sensé avoir qualité pour juger de l'état physique d'un remède. — La seconde, c'est que le dépositaire n'est pas autorisé à briser les redoutables cachets, pour examiner l'état des

drogues ; — ajoutons que ces panacées sont souvent dans des vases, bouteilles ou boîtes opaques, de sorte que les drogues non seulement ne sauraient être examinées ou analysées, mais encore ne sauraient être vues.

Ceci répond déjà à ceux qui voudraient repartir que les dépositaires doivent retourner les remèdes décomposés ou altérés. — Quand et comment les dépositaires sauront-ils que telle composition n'est plus en bon état ? Par quel hasard en seront-ils informés ? Les malades iront-ils les en instruire, eux qui n'y connaissent rien ? Si une exception se présente, combien aura-t-on fait de victimes en attendant; et puis s'arrêtera-t-on pour un avertissement ? Les dépositaires s'aviseront-ils d'en faire usage eux-mêmes pour le bon plaisir de pousser à la consommation et celui d'instruire les fabricants ? et comment ceux-ci se décideraient-ils à faire retourner une marchandise souvent pesante, mais sans valeur commerciale intrinsèque, puisqu'elle est décomposée? Ce retour de 100, 200, 2000 lieues leur coûterait trop cher; et si les dépositaires se décideraient à le faire, ce ne serait certainement qu'après avoir constaté que la marchandise n'est plus vendable ; chose qui est impossible, comme nous venons de le démontrer. — On me parlera peut-être des dépôts généraux établis par ci par là ? — Mais est-ce que cela empêcherait les sirops de s'altérer, etc.? On sait combien — et pour cause, — les médecins redoutent l'emploi des médicaments ou d'alimens de mauvaise nature. Car avec un remède gâté, il ne peuvent guérir un malade, au contraire. — Il y a mieux que cela : si une personne fait usage de mauvais alimens, elle court grand risque de devenir malade ; à plus forte raison, celle qui l'est déjà, tombe dans le même abîme.

II.

Dangers d'employer des remèdes secrets mal préparés.

On pourrait me faire observer que les remèdes secrets offrent la garantie de la main de *maître*, et par conséquent, que leur préparation est toujours au mieux possible, tandis que dans les pharmacies *ordinaires*, les remèdes peuvent laisser à désirer 1° parce que le pharmacien n'ayant pas fait de découvertes, est sensé être moins capable qu'un autre; 2° parcequ'on peut lui adresser le reproche que ses drogues sont parfois délivrées par un apprenti ou élève. — Ce raisonnement sophistique n'est qu'un blasphème contre les commissions médicales. Si le pharmacien manque à son devoir, qu'on le fasse punir : il est très-saisisable, puisqu'il est toujours chez lui : la personne lézée a donc son recours assuré. — Mais vous qui accusez vaguement certains pharmaciens d'ignorance ou de déloyauté, qui vous assure que les fabricants diplômés, ou autres, de remèdes secrets, soient des savants ? Êtes-vous plus sûr du travail d'un charlatan, compositeur d'orviétan, qui opère sans contrôle et qui vend sans responsabilité, que de celui d'un pharmacien du voisinage, par exemple, qui a tant et de si puissants motifs de se comporter dignement, et dont le seul défaut à vos yeux, est de ne pas se souiller au contact du charlatanisme? En admettant que les remèdes secrets *originaux* soient toujours bien préparés, on doit néanmoins convenir qu'ils offrent un nouveau danger pour le consommateur, en dehors de la volonté de l'inventeur. En effet, combien de contrefaçons n'a-t-on pas à redouter ? Les journaux, les jugements des tribunaux en signalent chaque jour. Un pharmacien, digne de foi, m'a assuré qu'étant élève, il avait coopéré avec son patron à la contrefaçon du Rob-Laffecteur. — Son patron était dépositaire, il volait l'inventeur. — On m'offrit un jour des étiquet-

tes pour faire une contrefaçon des pilules de Lartigue, on m'engageait à les acheter en me disant qu'on me les fournirait à bon marché, qu'un dépositaire en avait demandé, et qu'on en avait tiré en plus de la commande! — On vend chez certain cartonnier que je pourrais nommer, des boîtes pour la contrefaçon de plusieurs remèdes secrets. — N'est-ce pas, lecteurs, que ceci est de la haute moralité? — Si les remèdes secrets sont à craindre, les contrefacteurs le sont encore davantage. — Devant ces explications, que devient la main de *maître?* que devient la certitude d'avoir des médicaments bien préparés? que valent donc des privilèges? tout ce fatras n'est donc qu'une garantie funeste, un plastron, une protection dangereuse, accordée à des personnes qui font, au moyen de cette prérogative, un *métier* de supercherie qui est cependant considéré comme honorable par beaucoup de gens.

III.

Dangers inévitables résultant des remèdes secrets mal administrés.

Tout est relatif dans la vie privée, spécialement les meilleures choses mal employées.

« Ainsi chez les humains, par un abus fatal,
» Le bien le plus parfait est la source du mal. »

Le pain, par exemple, ne devient-il pas parfois très-dangereux? ainsi donc, il ne suffit pas d'inventer d'excellents remèdes, mais pour qu'ils soient ou deviennent réellement utiles, il faut qu'ils soient administrés convenablement. — Cette condition demande une connaissance profonde du médicament, de son mode d'action, et une très-grande sagacité de la part du médecin pour distinguer les maladies qui en réclament l'emploi. — Sans ces conditions essentielles, la médecine serait funeste à l'humanité!

Maintenant, à qui s'en rapportera-t-on pour apprendre à faire usage des remèdes secrets? Eh parbleu ! cela est bien simple, on n'a qu'à consulter les imprimés, prospectus, etc., qui les accompagnent, tout y est détaillé. — Oui, tout y est détaillé, mais avec ces guides, gens simples et crédules, vous pouvez vous ruiner à l'aise, perdre un temps précieux qui aggravera votre maladie, ou en définitive, vous... empoisonner!!! — En faisant usage des remèdes secrets, il est impossible que vous ne tombiez pas dans l'un ou l'autre de ces précipices, et beaucoup de personnes seront fort heureuses, si tous ces malheurs arrivés presque à la fois, ne les étouffent pas au fond de cet abîme. — Le charlatanisme médical, comme beaucoup d'autres vices, vous mène droit à la perdition. — Il n'est pas un seul médecin qui ne puisse confirmer l'exactitude de cette vérité par ses propres observations.

CONCLUSION.

On l'a vu, tout concourt à rendre les remèdes secrets odieux et méprisables, ainsi que la redoutable phalange des *charlatans-médicastres* de toutes les nuances.

Les mille abus auxquels les premiers donnent lieu, sont plus que suffisants pour les faire proscrire à jamais du domaine médical. — Cela est tellement vrai et reconnu pour tel aujourd'hui, que toutes les sociétés professionnelles, qui renferment dans leur sein l'élite de la corporation, ont en horreur et répudient tout ce qui y touche, et les remèdes, et les inventeurs, et les dépositaires; car chaque jour on découvre dans la pratique, les maux, les tristes résultats qu'ils trainent à leurs suites.

La vente des remèdes secrets aiguise la supercherie par l'appât des

beaux bénéfices qu'elle donne, et les dépositaires n'étant responsables ni de la qualité du médicament ni des accidents qu'il produit, se livrent librement à ce trafic, — sans le profit qui en résulte qui voudrait en vendre?... — personne. — Les remèdes secrets sont préparés et délivrés sans être soumis au contrôle des autorités chargées de veiller sur la santé publique. — Tout concourt donc à engager le public à se méfier de semblables remèdes, et, pour entière sécurité, à n'en jamais faire usage.

Si les remèdes secrets possédaient les vertus prônées dans les imprimés qui les accompagnent, on pourrait alors se passer de médecin dans toutes les maladies ; mais la droite raison et l'expérience de plusieurs siècles, prouvent que cela n'est pas admissible; il faudrait, ce me semble, être dépourvu de la plus petite dose de bon sens pour ne pas comprendre qu'un pareil paradoxe serait une grande absurdité...

Sans prétendre que tout est dit sur le sujet que j'ai traité il me paraît qu'on peut puiser d'utiles leçons dans les détails que j'ai donnés.

Je termine ce petit opuscule en faisant des vœux pour que mes lecteurs, après l'avoir lu, soient complétement désabusés sur la valeur réelle des remèdes secrets; je souhaite qu'ils soient aussi convaincus que moi-même du danger de leur emploi. — Je sais qu'il est très-difficile d'éclairer, d'instruire et de convaincre le public sur de pareils sujets, ne fut-ce que pour le motif qu'il ne lit pas assez les ouvrages utiles; néanmoins cette considération ne m'a pas fait reculer devant cette tâche difficile ; si mon entreprise fut téméraire, si je suis demeuré trop au-dessous d'elle, que l'on me pardonne en faveur du but que j'ai poursuivi. Je conviens de bon cœur que le public avait le droit d'attendre plus de méthode, plus de style,

moins de redites, enfin un ouvrage plus parfait sur un sujet aussi important; mais je n'ai pas visé à l'impossible.

« *Naturam expellas furcâ, tamen usque recurret.* »

J'avoue donc franchement et en toute humilité l'insuffisance de mes moyens littéraires; si j'avais pu faire mieux, je l'eusse tenté; mais le savoir et le talent sont indépendants de la bonne volonté et de tout autre sentiment; ils ne s'achètent jamais et ils se gagnent très-difficilement; toutefois, je dois déclarer que j'ai écrit principalement dans le but de me faire comprendre, afin d'être réellement utile, et si les lecteurs veulent se donner la peine de méditer les réflexions que je leur soumets, il leur sera très-facile d'éviter à l'avenir le gouffre du charlatanisme, où l'on perd son argent, la santé et parfois la vie!!

ADDITIONS.

Il existe dans le *monde civilisé* certaines classes d'hommes qui vivent aux dépens de la société qu'ils infestent, et qu'on nomme tantôt *voleurs*, tantôt *filous*, d'après les procédés qu'ils emploient pour enlever l'argent au public....

Du voleur et du filou, quel est le plus dangereux? Le *filou* sans doute — car il ne cherche point les ténèbres... Confondu avec la foule, il prend les manières les plus polies, le langage le plus galant. Enfin la figure d'un honnête homme...

Aux yeux de la société, le *voleur* est plus coupable, car ses manières sont brutales, ses procédés violents. Contre le voleur il est un sûr moyen : bien fermer ses portes... Contre le filou, il n'en

est point! Si ce n'est d'avoir cette pénible et continuelle attention qui ôte tout plaisir...

La filouterie s'est perfectionnée, elle revêt tour à tour les costumes les plus divers, elle a exploité différentes branches de la société... Le croirait-on? l'on a été jusqu'à exploiter la *pensée;* l'on a exploité les inventions, le génie des autres, leur nom, leur réputation, — vol de *contrefaçon* qui malheureusement tombe difficilement sous la loi...

Ce n'est pas tout: on exploite les grandes réputations;..... l'on a pas honte de se servir des plus augustes noms! les mots *breveté par Sa Majesté... approuvé par l'académie,* sont placardés partout — de cette manière l'on donne une grande valeur à des objets insignifiants... quelquefois même nuisibles... l'on dupe *au nom du roi, au nom de l'académie!*

L'on exploite les titres, et l'on pousse l'audace jusqu'à se décorer de ceux que l'on n'a pas; et cela avec une forfanterie, une impudence sans égales!... Se faire appeler Docteur... signer Docteur... être Docteur quand même, tout cela est facile! — quant à la loi, elle ferme les yeux.

Enfin, l'on exploite la crédulité du peuple; on invente des systêmes qui guérissent tout ce qui est incurable... des eaux de jouvence qui réorganisent les constitutions les plus délabrées..... qui rajeunissent les vieillards les plus cacochymes! des emplâtres, des onguents, des poudres qui déracinent les cancers, les squirrhes!... des pilules, des dragées, des capsules, des sirops qui neutralisent les virus!... que sais-je encore, des eaux, des huiles, des graisses soi-disant miraculeuses, qui guérissent spontanément les amauroses, les cataractes, les taies et toutes les ophtalmies possibles, — voire même les aveugles quels qu'ils soient!

Cette dernière classe de filous a changé de nom en changeant de

procédés. — Le vol perfectionné s'est nommé filouterie, et la filouterie perfectionnée s'est nommée *charlatanisme*... nous déduisons donc, en attendant d'autres déductions, que le charlatan a pour père le *filou* et pour aïeul le *voleur*. (1)

FIN.

---

(1) *Petite généalogie du charlatan*, PAR UN MÉDECIN DE CAMPAGNE. — Nivelles, Cuisenaire, 1848.

APPENDICE.

—

RÉTROGRADISME.

> Nous sommes bien accoutumés au révirement d'opinions, au changement du langage de ces messieurs; mais ceci, il faut l'avouer, passe de beaucoup tout ce que nous avons vu. C'est vraiment le sublime du genre.
>
> CHATEAUBRIAND.

Il y a quelque temps, je lisais un livre intitulé : *Dictionnaire des Girouettes*, dans lequel l'auteur mettait en relief la conduite fort peu édifiante d'une foule de grands hommes de France, pendant leur carrière politique et administrative. — C'était une chose vraiment curieuse à voir. — Arrivé à la dernière page imprimée, je fus fort étonné de trouver, immédiatement après, une grande quantité de pages laissées en blanc. Je ne pus d'abord me rendre compte de cette bizarrerie, mais aujourd'hui je conclus par les faits que c'était une place

réservée aux girouettes futures, notamment à l'Académie de médecine de Belgique et à M. le docteur Thirion de Namur. Ce qui me parût alors une étrange anomalie, prouve maintenant, selon moi, beaucoup de sagacité de la part de l'auteur et une profonde connaissance de la faiblesse et de l'instabilité du caractère humain. Ces pensées me sont suggérées par la proposition présentée à l'Académie royale de médecine de Belgique par M. Thirion prénommé, concernant la protection à accorder en ce pays au rob de Boyveau-Laffecteur, et la décision prise à cet égard par ce corps savant.

Tous les journaux médicaux et pharmaceutiques belges ont annoncé que l'Académie de médecine dans sa séance du 27 janvier 1849, avait décidé que la compagnie demanderait au gouvernement de lever exceptionnellement pour le rob de Boyveau-Laffecteur, la prohibition qui, en Belgique, frappe indistinctement tous les remèdes secrets, en particulier les préparations pharmaceutiques à base de sucre. Cette demande équivaut, à mes yeux, à une protection, à une approbation officielle!!.. Quel heureux évènement pour les charlatans de certaine nuance! Qu'ils seront fiers d'annoncer désormais cet incomparable rob... approuvé par l'Académie de médecine de Belgique!.. Combien de charlatans feront encore leur fortune par la vente de cet arcane, au détriment de la bourse du public!... Mais je me trompe; car par la libre entrée, la *bouteille* ne se vendra plus que 16 francs au lieu de 25.— Seize francs, me direz-vous, forme une somme assez rondelette pour l'achat d'une *bouteille!* — Du tout, ça n'est qu'une bagatelle! Est-ce que tout le monde n'a pas 16, 32, 48, 64 francs ou davantage à donner pour acheter un médicament *inconnu* d'une valeur intrinsèque nulle peut-être, mais avec lequel on est sûr de guérir; car l'académie à décidé que le rob-Laffecteur a la puissance prodigieuse (*sic*) de guérir les affections syphilitiques qui résistent à l'action de TOUS les agents thérapeutiques connus. Puisque l'Académie

l'a décidé, il faut bien que cela soit ainsi ; car elle est omnipotente dans la question. Il ne nous reste donc plus, nous adversaires des remèdes secrets, qu'à nous écrier avec le docte Aréopage : *à bas la matière médicale tout entière, et vive le rob anti-syphilitique végétal de Boyveau, dit de Laffecteur*, PROPRIÉTAIRE ACTUEL : M. LE DOCTEUR GIRAUDEAU DE SAINT-GERVAIS, RUE RICHER, Nº 12, A PARIS.

Approchez, faites vous servir ;
Je viens des bords de la Garonne ;
Vite, achetez mon élixir ;
Je ne le vends pas, je le donne.

Nous déplorons sincèrement cette décision de l'Académie, que nous considérons comme étant plus dangereuse qu'utile, sans compter le brevet d'ignorance que l'Académie s'est décerné de gaieté de cœur ; mais il paraît que tout le monde ne pense pas ainsi, voire même la *Gazette médicale belge,* qui fait de la propagande charlatanesque en annonçant à sa quatrième page le fameux spécifique unique. Tous les hommes ne sont pas obligés de penser les uns comme les autres, me direz-vous ; — d'accord. — J'ajouterai que la faillibilité du jugement humain s'y oppose d'ailleurs ; et puis, ce qui est plus concluant encore, c'est que l'admiration pour les remèdes secrets, les diverses appréciations sur l'utilité ou les dangers de leur emploi, ainsi que les affections particulières pour le précieux rob, ne sont point défendues par la constitution. Le journal bruxellois nous a singulièrement surpris par ce révirement d'opinions ; il nous avait habitué à le considérer comme un impitoyable pourchasseur des charlatans. La *Gazette médicale belge* rétrograde, paraît-il ; car elle ménage aujourd'hui son cher ennemi ; doux commerce d'attaques et de caresses que nous ne lui reprochons nullement, mais nous nous expliquons difficilement ce *donec gratus eram tibi.* Au reste, laissons ce journal

et le rob de Laffecteur vivre et mourir en paix l'un pour l'autre.

Le dix du mois d'août dernier, je reçus par la poste, portant le timbre de Bruxelles, le *Journal de médecine usuelle*, sans date, sans numéro, portant en tête : *Direction du docteur Giraudeau de Saint-Gervais. Administration*, 12, *rue Richer à Paris;* cependant imprimé *à Bruxelles* au bureau de la *Sentinelle des campagnes*. Qui a fait imprimer ce *prospectus-journal?* Assurément ce n'est pas M. Giraudeau, mais bien un dépositaire quelconque. — Telle est du moins mon opinion.—Quoiqu'il en soit, j'ai eu le courage de lire cette rapsodie, et j'y ai trouvé : 1° d'abord ce qu'on est convenu d'appeler un *article de fonds*, 2° Une lettre de M. le docteur Thirion et le compte-rendu de la séance de l'académie de médecine du 27 janvier 1849, 3° Une quantité de permissions accordées par les autorités françaises pour la vente du rob en question, 4° Une kyrielle de déclarations de docteurs en médecine et de pharmaciens FRANÇAIS constatant l'efficacité de ce remède, 5° Une liste de praticiens qui l'ont prescrit, 6° Une lettre du docteur Buet-Devillards, 7° L'énumération des ouvrages (ingénieuse réclame !) publiés par le susdit M. Giraudeau, 8° Mode d'emploi du rob, 9° Les noms des dépositaires.

On le voit, ce prétendu journal de médecine usuelle, n'est qu'un prospectus en due forme, mal conçu, mal rédigé, mais mis en circulation d'une manière adroite, si l'on eut pensé à ne pas l'adresser aux pharmaciens. Bien malin, a pensé l'auteur du prospectus, est celui qui échappera à cette grossière attrapoire.

Le pseudonyme bruxellois de M. le docteur Giraudeau, ou ce dernier, si on le préfère, débute ainsi :

« Quand une maladie grave se déclare, il faut s'empresser de faire » appeler un médecin instruit, et ne pas recourir aux vaines et dan» gereuses médications du hasard; car si on parle de souffrances,

» tout le monde se transforme en Esculape et veut rendre des ora-
» cles. » Puissamment raisonné, M. le docteur, et certes voilà de la logique, de la saine logique s'il y en a, du bon sens et de la raison évidente, contre lesquels aucun raisonnement, quelque solide qu'il soit, ne saurait prévaloir ; mais je crains bien que vous ne vous serviez de ces conseils sages à titre d'attrapoire, en forme d'*amorce ;* vous vous êtes dit : par cette vérité incontestable, je capterai la confiance du public, dès ma première phrase, pour parvenir enfin à mon but véritable : oyez plutôt, amis lecteurs :

« Mais —(ce mais est ici une charmante transition)— mais pour les
» affections chroniques, qui sont l'écueil de la médecine et le déses-
» poir des malades, au lieu de consulter tour à tour la nécromancie,
» l'homéopathie, le somnambulisme et l'hydropathie, (vous oubliez de
» citer l'allopathie, M. le médecin ; la comptez-vous pour rien ?) *chacun*
» *devrait être son propre médecin, en étudiant son tempérament.* »
Pour le coup, le bout de l'oreille passe un peu trop fort ; il sera aperçu par les moins clairvoyants. Quels que soient vos efforts pour vous cacher sous cet affublement éblouissant et vernissé,

Vous ne ferez pas croire, ô Monsieur Giraudeau,
Que vous êtes Guillot, berger de ce troupeau.

Lecteurs de bonne foi, comment concilier la teneur de ce paragraphe avec celui cité plus haut ? — C'est cependant bien facile. M. Giraudeau est médecin, aussi vendeur d'un remède secret. Le premier langage est celui d'un médecin consciencieux, le second n'appartient qu'à un charlatan. M. Giraudeau consent à traiter ses malades au moyen de la médecine ordinaire, mais de préférence il emploie son précieux rob. On sait pourquoi ;

Mais si redoutant ma science,
Vous préférez mon élixir;
Achetez avec confiance,
Je suis certain de vous guérir.

N'est-ce pas que j'avais raison de qualifier tout à l'heure ce charlatanisme de grossier et de maladroit? — Un peu plus loin le médecin parisien délivre sans façon un brevet de capacités scientifiques aux sœurs de charité, aux desservants, aux mères de familles, en vertu des connaissances médicales qu'ils ont puisées.... devinez où? — Aux universités? — allons donc!.. Dans leurs sentiments philanthropiques et leur amour maternel; voilà tout!... — « pour opérer des guérisons miraculeuses » (*sic*) (beau langage, en vérité, dans la bouche d'un médecin!) il suffit d'être affublé d'un froc ou d'une guimpe; c'est M. Giraudeau qui le dit; — quelle précieuse découverte! — O vous, médecins, qui avez sacrifié dix de vos plus belles années à étudier, qui avez dépensé 1500 francs avant d'obtenir votre diplôme, qui avez usé votre santé pendant de longues nuits de veille à feuilleter vos auteurs pour vous instruire; pourquoi n'endossiez vous pas tout bonnement une soutane; M. le docteur Giraudeau de Saint-Gervais vous eut proclamé sans études et sans dépenses préalables, le premier docteur du monde!?!

Nous verrons bien autre chose;
Tout cela n'est encor rien.
Pour y faire quelque pause,
Poursuivons notre entretien.

« Pour que cette médecine populaire devienne plus efficace, il ne » manque que quelques leçons et cours d'hygiène dans les pensionnats et la propagation des livres élémentaires sur le même sujet. »

Que dire de cette phrase étrange ? Trois mots vont la résumer : sotte! ridicule ! absurde !

Continuons : « Certains médecins, jaloux de conserver leur clien- » tèle, ne voient dans les livres de médecine usuelle qu'une usur- » pation de leurs droits et de leurs prérogatives. Ils ont tort : (c'est » facile à dire cela, mais plus difficile à prouver) l'humanité d'ailleurs » doit passer avant la profession (admirez les nobles sentiments d'un » charlatan !), et en critiquant violemment les remèdes spéciaux et » les médecins spécialistes, ils se nuisent à eux-mêmes. » Il faut avoir l'esprit bien retors et bien subtil pour écrire de pareilles choses en les présentant sous la forme de la vérité : un médecin consciencieux, fut-il le plus instruit du monde, doit avouer que pendant sa carrière professionnelle, ses connaissances quelque profondes qu'elles soient, sont parfois en défaut au lit du malade. Comment voudrait-on prouver d'après cela que la médecine usuelle est un bienfait pour l'humanité? — Bien au contraire! les faits prouvent cette vérité tous les jours. — L'humanité, dites-vous, doit passer avant la profession ; d'accord. Mais pour consolider la proposition : que la médecine usuelle est plus utile à l'humanité que la médecine scientifique, il faut partir du grand principe et établir que la profession médicale est une superfétation dans ce monde ; cela admis, vos arguments seront péremptoires, et nul ne contestera plus alors ce que vous avancez. — Les médecins se nuisent à eux-mêmes, dites-vous plus loin, en critiquant les remèdes spéciaux ; nous serions curieux de savoir comment vous pourriez expliquer cela, si ce n'est toutefois par la raison que le public aime à recourir, à s'adresser aux charlatans, aux médecins spécialistes, uniquement parce que le public est très-avide du merveilleux, de l'extraordinaire et que les charlatans apportent toujours dans leurs procédés un certain prestige qui en impose aux badauds. Que dire maintenant d'un charlatan, vendeur de spécifiques, qui

écrit : « que les médecins ne voient dans les livres de médecine » usuelle *qu'une usurpation de leurs droits*, etc ; *que l'humanité* » *doit passer avant la profession?* » C'est très-plaisant en vérité, de voir un tel homme vouloir donner des leçons de moralité aux médecins honnêtes et consciencieux. Cela me rappelle l'histoire d'un scélérat célèbre qui, par adresse, était parvenu à cacher ses méfaits ; il affichait la plus scrupuleuse probité, sous des dehors à tromper les plus perspicaces, répétant à tout le monde qu'il était honnête homme, stigmatisant en toutes circonstances les vices des hommes, et qui finit enfin par être connu et à périr par la hart. Les charlatans sans être aussi dangereux que ce voleur, ne tiennent-ils pas le même langage ? — Nul ne peut le contester. Heureusement que l'injure que nous venons de signaler rebondit à la figure de son auteur ; car nous ne sachons pas que les charlatans fassent de la médecine par désintéressement, encore moins par humanité.

— L'humanité doit passer avant la profession, dit M. Giraudeau. — Nous croirons à la sincérité et au respect de cette belle maxime dans la bouche d'un charlatan, quand ce médecin aura rendu public le *secret* de son rob ; sinon tout cela n'est qu'un verbiage calculé ; M. Giraudeau ruine le public en vendant son orviétan à un prix exorbitant, et vient nous parler de noble conduite, de générosité, de désintéressement et d'humanité. C'est le sublime du genre! Les paroles sont dociles à la volonté de l'homme ; mais les actes seuls confirment ou font douter de la pureté des sentiments. Il ne suffit pas de se dire médecin philanthrope, de faire montre d'humanité ; pour convaincre, il faut que les faits concordent avec ce qu'on dit ou écrit ; or, puisqu'il n'en est pas ainsi pour M. le docteur Giraudeau, nous concluons, en attendant une conclusion plus favorable, que ce médecin n'est qu'un spéculateur qui calcule sur les infirmités humaines et sur la crédulité publique, qu'un trafiquant que nous ne

qualifierons point, par crainte de rester en dessous de la vérité, enfin, qu'un véritable charlatan dans toute l'acception du mot.

Ce n'est pas tout. Voici venir la fine fleur de la boutique intellectuelle du charlatan. « L'étude de l'homme démontrera chaque jour » davantage la nécessité d'étudier le role que *jouent les humeurs* dans » les maladies. La doctrine qui admet *l'altération des humeurs* doit » PRÉVALOIR sur toute autre opinion. » (Pour vendre force carafons de votre rob, il serait convenable que tous les médecins fussent de votre avis, malheureusement pour vous il n'en est point ainsi, témoin l'honorable M. De Mersseman, académicien, membre de la commission médicale de la Flandre orientale). « *Elle est appelée à* » *faire connaître la loi qui préside à toute action morbide sur l'éco-* » *nomie.* » Broum! broum! broum!!!

« L'un dans ses élixirs prétend noyer leur glaire,
» L'autre sur leurs humeurs prodigue sa colère;
. . . .
» Giraudeau... premier né, roi de l'épicerie;
» La halle a vu grandir sa naissante industrie;
» Qui mieux que lui jamais, d'un esprit inventif,
» Apprit à déguiser un rob dépuratif,
» Et dans son alambic, à vertu sans pareille,
» Distilla mieux la squine et la salsepareille?
» Ses merveilleux flacons qu'il encaisse avec art,
» Partent tous les matins par Laffitte et Caillard;
» Est-il dans notre Europe obscure résidence,
» D'où Vénus ne recoure à sa correspondance?

Poursuivons :

« Le rob végétal du docteur Boyveau-Laffecteur, seul autorisé, » est bien supérieur aux sirops de Cuisinier, de Larrey, de Salsepa-

» reille. Il guérit radicalement, sans mercure, les affections de la
» peau, dartres, scrofules, les suites de gales, ulcères et les accidents
» provenant des couches, de l'âge critique et de l'acreté héréditaire
» des humeurs. Comme dépuratif puissant, il préserve du choléra,
» convient pour les catarrhes de vessie, les rétrécissements et la fai-
» blesse des organes, provenant d'abus, d'injections ou de sondes.
» Comme anti-syphilitique, le rob guérit en peu de temps les acci-
» dents récents ou rebelles qui reviennent sans cesse par suite de
» l'emploi du copahu, du cubèbe, ou des injections qui répercutent
» le virus sans le neutraliser. Le rob Boyveau est surtout recom-
» mandé pour les maladies syphilitiques récentes, invétérées ou
» rebelles au mercure et à l'iodure de potassium. Le prospectus du
» traitement est envoyé franco et gratis à ceux qui en font la demande
» au docteur Giraudeau de St Gervais, 12, rue Richer, à Paris,
» lequel donne des *consultations gratuites par correspondance.* —
» Prix du rob : 8 francs la bouteille contenant un demi-litre ; la
» bouteille de litre se vend 16 francs. Le rob se trouve chez tous les
» pharmaciens et chez tous les droguistes. »

Pardon, Monsieur, il ne se trouve pas chez moi ; mais seulement chez M. Louys, de Namur, que je sache, dans toute la province.

Oh ! que les hommes sont imbéciles ! ils se laissent stupidement mourir par milliers du choléra, tandis qu'en consultant M. Giraudeau, et en avalant, bien entendu, force rasades de son précieux rob, moyennant une centaine de francs, ils seraient inévitablement préservés du terrible fléau actuellement régnant : ô hommes aveugles et de peu de foi, quand croirez-vous que le rob de Laffecteur est le moderne sauveur du monde ?!? Achetez donc au plutôt cet infaillible guéri-tout, malades de certaine catégorie, sinon gare à votre santé ! gare à la mort !!!

J' suis l'inventeur d'un spécifique,
Excellent pour le *mal honteux*;
De plus vendeur d'un rob unique,
Dont les effets sont merveilleux.
Il guérit dartres, gale, ulcères,
Tumeurs, bubons, maints accidents,
Et les humeurs héréditaires,
Mais surtout la chute des dents. (*bis.*)

AVIS AUX AMATEURS!

Abandonnons M. Giraudeau pour la proposition présentée à l'Académie de médecine de Belgique, le 27 janvier 1849, par M. le docteur Thirion, et jetons un coup d'œil rétrospectif sur les écrits du médecin namurois à propos de remèdes secrets.

RAPPROCHEMENT.

Que signifient ces annonces de spécifiques, si ce n'est pour attirer le public crédule et exploiter sa crédulité au détriment de sa santé et de sa bourse? (Thirion *Gaz. méd. belge*. N° 11, 1847.)

L'amour pour vos semblables ne vous ordonnerait-il pas de rechercher le moyen de faire cesser un commerce aussi inhumain que la vente des remèdes secrets? (*id.* N° 31.)

Ma proposition a pour objet ce que l'homme a de plus cher au monde, sa santé. Il est aussi important, selon moi d'empêcher la vente spontanée des re-

Quoique le rob de Laffecteur soit un remède secret, il rachète cette qualification par ses propriétés expérimentées, et ne doit pas être assimilé à ces viles compositions que les charlatans débitent; depuis 1778, l'expérience médicale de tous les pays a suffisamment démontré la PUISSANCE PRODIGIEUSE, que possède le rob de Boyveau, dit de Laffecteur, de guérir les affections syphilitiques qui résistent à l'action de TOUS les agents thérapeutiques connus. Ce re-

mèdes secrets, n'importe par quel moyen, que d'arrêter la vente des farines falsifiées. (*id.*)

Comment on convient que les vendeurs de remèdes secrets font marchandise de la santé publique ; on reconnaît, on a la conviction que cette vente est dangereuse pour la santé de tous, et après avoir flétri ces misérables spéculateurs, (*sic*) on cherche à prolonger, sinon à protéger leur commerce dangereux ?...

J'ai montré en développant ma proposition, que l'usage des remèdes secrets favorisait la chronicité des maladies, rendait leur guérison difficile et quelquefois impossible.

Pourquoi M. Hiclet en répondant à mon estimable collègue, M. Houbeau, écrit-il que mon antipathie pour les pharmaciens est à son comble, au lieu de dire pour les *vendeurs* de remèdes secrets. (*id.*)

mède est frappé en Belgique de prohibition ; il est assimilé à la mélasse et aux sirops ordinaires, et cette erreur grossière (pour nous, nous ne voyons nullement dans cette disposition une erreur..... grossière. — H.) prive notre pays d'un agent thérapeutique qui est souvent le seul capable de rétablir la santé, de conserver la vie à des êtres précieux, à leur famille et à la société. La demande de la levée de cette prohibition de la part de l'Académie serait empreinte d'un caractère scientifique et d'une pensée humanitaire. (Thirion, *lettre à l'Académie de médecine*, janvier 1849.)

Ainsi c'est au nom de la science, c'est au nom de l'humanité qu'en plein dix-neuvième siècle, on propose de protéger les charlatans et les remèdes secrets ; ainsi c'est en l'an 1849, que les médecins se déclarent trop ignorants pour traiter scientifiquement certaines maladies avec succès, et qu'ils doivent recourir à l'usage des remèdes secrets, c'est-à-dire à traiter leurs malades en empiriques !! En vérité cela est très-édifiant. Cette conduite n'a pas besoin de longs com-

mentaires; nous bornons donc ici nos réflexions, en appelant seulement l'attention des lecteurs sur la singulière corrélation qui existe dans les écrits de l'auteur de la proposition, après un intervalle de moins de deux années; car il faut bien l'avouer, dans son antipathie feinte ou réelle pour les remèdes secrets, M. Thirion en 1847, n'a pas fait d'exception en faveur du précieux rob, aujourd'hui si vanté.

Lorsque ce médecin écrivait, en 1847, les paroles que nous venons de rapporter, il avait principalement en vue de réprimer la vente des remèdes secrets par les pharmaciens. A cette époque, je fis bonne justice de sa proposition en ce qu'elle avait d'injuste, tout en lui reprochant une animosité contre les pharmaciens que rien n'expliquait, que rien ne justifiait; car nous savions par nous et par des confrères dignes de foi, que M. Thirion avait prescrit maintes fois des arcanes à ses malades :

« Je ne puis rien nommer, si ce n'est par son nom. »

Nous nous expliquions donc difficilement ce commerce de douces caresses d'abord, puis de virulentes attaques, si ce n'est toutefois par un profond dédain pour les pharmaciens ou pour les *apothicaires*, comme il les appelait alors fort gracieusement; aujourd'hui qu'il avoue publiquement sa sympathie pour les remèdes secrets, il en revient donc franchement à ses doucereux sentiments d'autrefois pour eux ; en présence de sa nouvelle proposition, il ne nous reste plus aucun doute sur nos soupçons d'alors : il n'avait point de haine pour les remèdes secrets, puisque grâce à lui, il va nous en arriver incessamment une avalanche venant de la France; car le gouvernement, à la sollicitation de l'Académie, a non seulement levé exceptionnellement la prohibition demandée en faveur du rob de Laffecteur, mais encore celles de tous les sirops pharmaceutiques (voir l'arrêté du 22 mars dernier.) Cependant c'est ce même médecin

qui, il y a deux ans, stigmatisait énergiquement la vente et les vendeurs de remèdes secrets, et qui fit des efforts gigantesques pour faire retomber sur d'autres la turpitude qui revient naturellement aux protecteurs des panacées ; et voilà !... Que résultera-t-il de cette admirable proposition ? — Qu'une multitude de remèdes secrets nous seront expédiés d'outre-Quiévrain, sous forme de sirops diversement variés ; que beaucoup de pharmaciens seront obligés d'en vendre ; car si M. Thirion et l'Académie reconnaissent des propriétés curatives d'une PUISSANCE PRODIGIEUSE dans le rob Laffecteur, tel autre médecin en reconnaîtra, ou croira en reconnaître dans les pilules de Lartigue, un deuxième dans le sirop de Labelonye, un troisième dans les pilules de Morton, enfin un quatrième dans les biscuits de l'Olivier ou le sirop de salsepareille, etc., etc. ; à moins que les pharmaciens ne refusent d'en délivrer, ce qui est peu probable et ce qui du reste serait doublement dangereux ; car alors qui seraient les dépositaires ? — Un perruquier, un parfumeur, un barbier quelconques. La vente spontanée par de tels personnages ne serait-elle pas plus à craindre que par des pharmaciens ou des médecins ? — Nous n'hésitons pas à répondre affirmativement, et cela pour cent raisons que nous croyons inutile d'énumérer. — On fait un crime à un pharmacien qui délivre un remède secret à la demande d'un client ; mais quelle différence existe-il entre ce pharmacien et un médecin qui prescrit un remède qu'il ne connait point ? Aucune : l'un et l'autre agissent en aveugles, ils ne sont que deux empiriques, et rien de plus ; sauf que le pharmacien qui ne *prescrit pas,* qui n'a pas *donné d'avis,* n'a commis qu'une illégalité, tandis que le médecin a fait preuve d'ignorance. Lequel de ces deux hommes est le plus blâmable ? Lequel est le plus dangereux ?... Puisque le rob Laffecteur, (pour ne parler que d'un remède secret) a la PUISSANCE PRODIGIEUSE de guérir radicalement TOUTES les affections de la peau, telles que dartres,

gales, ulcères, scrofules, etc., je ne vois pas quel est le plus coupable, ou du client qui demande *sans avis* une bouteille de rob pour se débarrasser de la gale, ou du pharmacien qui la lui vend, ou du médecin qui la prescrit ; nous ne voyons d'un côté qu'un léger empiétement professionnel, mais de l'autre nous remarquons en même temps que celui qui le plus fait preuve d'ignorance, c'est sans contredit le médecin. Si l'un est coupable, ils le sont certainement tous les trois, mais à de moindres degrés : l'ignorance du médecin qui, à chaque instant du jour, compromet en prescriptions, c'est-à-dire, sous l'apparence scientifique, la santé... la vie des malades, est sans contredit, plus redoutable à l'humanité que l'illégalité plus rarement commise par le pharmacien; acte d'ailleurs indépendant de sa volonté, puisqu'il est subordonné à celle de son client, devenu funestement crédule par les menées des charlatans ; on ne peut pas s'écarter de cette logique. En somme le médecin qui prescrit un remède secret et le pharmacien qui en vend, à mes yeux, se déshonorent tous les deux : l'un est un *ignorant*, l'autre un *trafiquant* à l'instar des médecins pharmacopoles. — Un médecin peut en prescrire ou en vendre, dit-on, et les pharmaciens ne peuvent en délivrer spontanément sans compromettre la santé des individus; — c'est un médecin belge qui prêche cette doctrine. Écoutez ce qu'avance un médecin français, M. Buet-Devillards, 59, rue d'Aboukir, à Paris : « destiné plus par» ticulièrement aux gens du monde (*Traité complet des maladies » contagieuses et des affections de la peau*,) l'auteur s'y est appliqué » à donner à la description des symptômes de chaque maladie une » précision et une clarté telles, que, QUICONQUE le lira avec atten» tion, pourra facilement, *et sans s'exposer à la moindre erreur*, » reconnaître le cas spécial dans lequel il se trouve.» Nous demanderions volontiers à M. le docteur Thirion de Namur, son opinion sur ce passage de la lettre de son confrere!... Il est vrai qu'il pour-

rait me répondre : combien M. Giraudeau a-t-il donné à ce monsieur pour écrire de semblables bêtises ?— Je crois aussi que ce M. Buet est un compère ; mais enfin c'est un médecin, un titre vaut l'autre, et tout se résume donc dans... une question d'appréciation.... Si le premier venu peut reconnaître sa maladie *sans s'exposer à la moindre erreur*, refusera-t-on moins de lumières à un pharmacien qu'à un ignorant QUICONQUE?!... Que chacun se renferme dans le cercle de ses attributions professionnelles ; aux médecins la médecine, aux pharmaciens la pharmacie ; guerre générale aux remèdes secrets ! voilà les vrais principes de l'honneur, de la raison et de l'humanité ;— si je me trompe, qu'on m'en donne des preuves : je m'exécuterai franchement ; en attendant je dirai que les médecins sont les premiers coupables des maux que causent les remèdes secrets. S'ils n'attestaient pas leur supériorité par des lettres ou certificats, s'ils ne publiaient pas que chacun peut se traiter soi-même, *sans s'exposer à la moindre erreur*, s'ils ne prescrivaient pas ces remèdes, s'ils n'écrivaient que ces derniers ont la PUISSANCE PRODIGIEUSE de guérir les malades en dépit de toute la matière médicale, les pharmaciens ne seraient pas forcés de les avoir chez eux, et alors ce serait avec raison et succès qu'on stigmatiserait cet industrialisme. Mais quand je vois un médecin écrire que l'usage des remèdes secrets rend la guérison des maladies difficile et même impossible, et que ce même médecin, l'auteur d'un article intitulé : *Après Dieu c'est Beneck!* (qui nous prouve que le système Giraudeau soit meilleur que celui de Beneck?—Encore une question d'appréciation !) demander un peu plus tard, au nom de l'humanité et de la science, que le rob de Laffecteur soit employé, il m'est impossible de ne pas considérer toute cette phraséologie, cette inconséquence, comme du verbiage tout pur ; — rien de plus, rien de moins.

La séance de l'Académie du 27 janvier dernier a, paraît-il, été

fort animée; parmi les adversaires du précieux rob, figure en première ligne, M. le docteur De Mersseman : « que le rob de Laffecteur, » a-t-il dit, soit efficace dans *certains* cas, cela est vrai; mais par des » succédanés et d'autres remèdes on obtient les mêmes effets. » Ces paroles étaient belles et sages, mais M. Vleminkx, lui, a déclaré *au nom de l'humanité*, qu'il n'y avait pas dans la matière médicale de médicaments comparables au rob en question; que tous les essais faits par lui avaient été infructueux ; — donc M. Vleminkx a déclaré qu'en 1778, M. Boyveau en savait plus dans son petit doigt que tous les médecins et académiciens actuels du monde. C'était là un aveu naif. La majorité de l'Académie a suivi cet exemple. Cependant avant de passer au vote, M. De Mersseman avait de nouveau pris la parole pour rappeler à ses collègues que l'Académie devait être prudente sur le vote qu'elle allait émettre, qu'il n'y avait pas longtemps qu'elle s'était prononcée pour *l'interdiction de ce rob*, que cela méritait réflexion, etc.; tout fut inutile, on passa outre!... Nous recommandons spécialement l'Académie royale de médecine de Belgique, à l'auteur du *Dictionnaire des girouettes.*

L'Académie pour expliquer ce rétrogradisme s'appuyera-t-elle des paroles de V. Hugo : « l'opinion d'un homme peut changer honorablement, pourvu que sa conscience ne change pas. Progressif ou » rétrograde, le mouvement est essentiellement vital, humain, so- » cial. » Nous ne le pensons pas; car si en politique rien n'est absolu, si la réflexion, l'expérience, les événements peuvent faire changer d'opinion l'homme d'état, il n'en est point de même dans les sciences, qui ne peuvent jamais rétrograder mais seulement progresser.

Si j'étais dans une position assez élevée pour oser donner des conseils aux médecins et surtout aux académiciens mes compatriotes, je leur dirais : n'imitez pas le déplorable exemple des anciens romains

et des divers peuples de la Grèce, — ne rétrogradez pas; car vous tomberez comme eux dans l'abime de l'obscurantisme; — au contraire, poursuivez le progrès, le flambeau de la science à la main: c'est le seul moyen de l'atteindre; — sortez dorénavant de l'ornière de l'empirisme où vous êtes tombés avec le rob de Laffecteur; évitez le bourbier du charlatanisme où vont se vautrer les parias de l'art de guérir; ne confondez pas votre talent avec les honteuses menées des charlatans; car songez y bien, du haut de vos stalles académiques « quarante siècles vous contemplent!!! » Mais ma voix est trop faible pour arriver si haut, elle ne serait pas d'ailleurs entendue, car depuis plusieurs années je combats avec ardeur et conviction intime le charlatanisme de toutes les nuances, voire même le rob de Laffecteur; or, devant la décision de l'Académie du 27 janvier dernier, que me reste-t-il à faire?— Je consens à imiter le paysan qui, houspillé devant un tribunal, s'écria : s'il faut me retracter, M. le juge, je me retracterai; mais j'avais cru jusqu'à ce jour qu'on pouvait affirmer comme vrai ce qu'on avait vu; s'il n'en est point ainsi, tant pis. —

— A l'exemple du rustre, je me tais donc; moi, humble pharmacien de campagne, je m'incline profondément devant la décision du haut et savant Aréopage académique, cependant ni plus ni moins convaincu qu'auparavant, mais en disant avec l'illustre révolutionnaire français de 1848: *Alea jacta est;* et en répétant avec le plus grand philosophe du siècle dernier, avant de quitter la terre :

Et quand on n'est plus propre à rien,
On se retire et l'on fait bien.

FIN.

ERRATUM.

Page 53, ligne 22 : *rétablir la phrase :* « Il est cependant etc... » *Comme suit :* « Il est cependant incontestable qu'ils sont inutiles. quand même ils seraient toujours de bonne qualité ; sinon, ils devraient se trouver *dans toutes les officines*, *et les médecins,* dans l'intérêt de leurs malades, et dans le leur propre, *seraient* obligés de les prescrire.